

# Inscription territoriale de trois pôles d'activités de la CommunAupole de Lens - Liévin

RAPPORT D'ÉTUDE

Insee - Nord-Pas-de-Calais

Septembre 2009



Cette étude a été réalisée par l'Insee en partenariat avec la CommunAupole de Lens-Lévin et la Mission Bassin Minier.



---

Directeur Régional : Jean-Jacques MALPOT  
Auteurs : Nathalie DELATTRE (Insee), Vincent FROGER (Mission Bassin Minier) et  
Serge CADOT (CommunAupole de Lens-Liévin)  
Cartographie : Martine SÉNÉCHAL (Insee) et Alain GRATPANCHE (Mission Bassin Minier)

# Sommaire

<b>Principaux enseignements et pistes de réflexion par la Mission Bassin Minier</b>	<b>3</b>
<b>Présentation des trois pôles d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin étudiés</b>	<b>7</b>
<i>Introduction</i>	8
<i>Les principales caractéristiques des pôles</i>	12
<b>Pour comprendre les résultats : les sources et les zonages</b>	<b>14</b>
<b>Insertion territoriale des pôles d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin</b>	<b>15</b>
<i>Partie I - Caractéristiques détaillées des pôles d'étude</i>	15
<i>Partie II - Caractéristiques des salariés</i>	20
<i>Partie III - Lieu de résidence des salariés</i>	29
<b>Définitions</b>	<b>42</b>
<b>La zone « Carrefour et périphérie »</b>	<b>44</b>
<b>La zone « Saint-Amé - An 2000 - Lieauwette »</b>	<b>46</b>
<b>La zone « Bois Rigault »</b>	<b>48</b>
<b>La zone « Cora Lens 2 »</b>	<b>50</b>
<b>La zone « La Croisette »</b>	<b>52</b>
<b>La zone « Les Renardières »</b>	<b>54</b>
<b>La zone « L'Alouette »</b>	<b>56</b>
<b>La zone « Quadraparc »</b>	<b>58</b>



## Principaux enseignements et pistes de réflexion par la Mission Bassin Minier

Dans le contexte économique actuel, qui voit chaque jour son lot d'annonces de restructurations d'entreprises, de fermetures d'établissements et de licenciements, la démarche qui consiste à étudier le niveau d'inscription territoriale de parcs d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin peut paraître surprenante, voire quelque peu déplacée. En effet, comment parler de dynamisme économique ou encore de création d'emplois à partir d'une analyse des tendances observées sur une période antérieure à la crise actuelle, en l'occurrence 1997-2006 ?

Outre le fait que la décision d'engager cette démarche a été prise au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008, bien avant la dégradation de la conjoncture économique, l'intérêt de l'étude réside pour la CommunAupole de Lens-Liévin dans une meilleure connaissance des grandes évolutions qui ont marqué le développement des parcs d'activités de son territoire et d'en mesurer le degré d'exposition (ou de fragilité) aux difficultés actuelles. Le bassin d'emploi de Lens-Hénin, il faut le rappeler, a enregistré sur la période 1999-2006 l'un des taux les plus élevés de création d'emplois de la région Nord-Pas-de-Calais, derrière les zones de Valenciennes et de Berck-Montreuil, avec une progression de 16,5% (soit près de 15 000 postes créés)<sup>1</sup>. Si cette tendance a bien évidemment été affectée par la crise, comme en attestent les chiffres du chômage<sup>2</sup>, il n'en demeure pas moins vrai que le bassin d'emploi de Lens-Hénin s'inscrivait encore, dans une période très récente, dans une réelle dynamique de développement.

Au delà de cette crise dont la durée n'est pas encore connue, il importe de connaître les composantes structurelles de la dynamique lensoise qui seront bien sûr plus durables.

Ce préambule, nécessaire dans le contexte actuel, étant dressé, nous nous attacherons à faire ressortir de cette étude les enseignements qui nous semblent les plus importants pour les acteurs de ce territoire.

Au préalable, il convient de préciser que l'étude a porté sur une dizaine de zones d'activités regroupées en trois pôles :

- les zones Saint-Amé, de l'An 2000, de la Lieauwette (et ses abords) ainsi que Carrefour et sa périphérie constituant **le pôle Central**,
- les zones d'activités du Bois Rigault, de Cora Lens 2, de La Croisette et des Renardières : **le pôle Nord-est**,
- les zones de l'Alouette et de Quadraparc : **le pôle Ouest**.

**Premier constat : en 10 ans, le nombre d'emplois<sup>3</sup> s'est accru de 3 000 sur les trois pôles d'activités étudiés**, passant de près de 6 000 salariés en 1997 à environ 9 000 en 2006. Dans le même temps, les établissements sont passés de 200 à près de 270. Le rythme de progression de l'emploi salarié a été plus rapide sur ces pôles d'activités que sur l'ensemble du territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin ou qu'à l'échelle régionale.

Le développement de ces pôles est cependant loin d'être homogène. Non seulement le volume d'emplois créé varie fortement mais chacun d'entre eux connaît de plus en plus une évolution très différente. Seule caractéristique commune aux trois pôles, **un renforcement des activités du secteur tertiaire**. Celui-ci représente plus de 90% des emplois créés sur la période 1997-2006. Il pesait pour un peu plus de la moitié des emplois en 1997, alors qu'en **2006 près de 70% des emplois relèvent du secteur tertiaire**. Sur les 2 800 emplois créés dans ce secteur, 70% le sont dans le domaine des services, et en particulier dans les transports terrestres et les services auxiliaires des transports ainsi que dans les services aux entreprises.

Pour autant, **l'industrie et la construction ont plutôt bien résisté** sur cette période en maintenant le volume d'emplois initial pour le premier secteur d'activités et le développant pour le second. Dans le cas particulier de l'industrie, la CommunAupole de Lens-Liévin a enregistré sur la période 1997-2006

<sup>1</sup> INSEE Nord – Pas-de-Calais – Pages de Profils n°31 – janvier 2008 – « *Emploi en 2006 : les enseignements d'un bilan* ».

<sup>2</sup> Augmentation de 16,2% du nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) entre mai 08 et mai 09 dans le bassin d'emploi de Lens-Hénin (Source : STMT – Pôle emploi, DARES - Traitements des cvs : DRTEFP Nord-Pas-de-Calais / Sepes).

<sup>3</sup> Emploi salarié privé non agricole.

une perte de plus de 10% de ses emplois tandis que les pôles d'activités étudiés affichaient pour deux d'entre eux une progression de leurs effectifs et pour le troisième une baisse du même niveau que la communauté d'agglomération. L'évolution du secteur industriel n'est donc pas homogène comme on peut le constater. Globalement, l'industrie, et en particulier les activités de production traditionnelle, sont plutôt entrées dans une phase de repli, ce qui se traduit par une baisse globale du volume des emplois. Toutefois, cette tendance masque également le dynamisme de certaines niches industrielles qui connaissent un réel développement. Celles-ci créent non seulement de l'emploi mais ont également un effet d'entraînement sur le secteur tertiaire, en particulier sur les activités de services aux entreprises.

Ce premier constat est intéressant à dresser puisqu'il confirme les collectivités locales (communes – syndicats intercommunaux et CommunAupole de Lens-Liévin) dans leur décision de s'engager, dès les années 70 pour les premières, dans des politiques ambitieuses d'aménagement et de promotion de parcs d'activités, voire également pour certaines d'entre elles dans des politiques actives de soutien financier aux PME / PMI en création ou en développement. Ceci est d'autant plus important à souligner que ces efforts intervenaient dans une période de cessation progressive de l'activité minière et accompagnaient la reconversion économique de ce territoire.

Autre point notable : l'attractivité de ces zones qui ont enregistré de meilleurs résultats que le reste du territoire communautaire. Outre les dispositifs classiques de soutien à l'activité économique, ces zones bénéficient d'une desserte routière ou autoroutière de qualité qui est un réel atout, en termes d'accessibilité et de visibilité, dans la concurrence que se livrent les collectivités territoriales dans l'accueil d'entreprises.

**Deuxième constat : la zone de recrutement des salariés des trois pôles d'activités a évolué entre 1997 et 2006**, et ce pour l'ensemble des catégories sociales. Initialement concentrée sur le périmètre d'implantation des pôles et leur proximité immédiate - 58% des salariés résidaient sur le territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin en 1997 -, elle s'est développée à l'extérieur de la zone d'emploi de Lens-Hénin au contact avec les zones limitrophes de Béthune-Bruay, Artois-Ternois, Douai et Lille. **En 2006, la moitié des salariés (52%) résidaient sur le territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin.** La tendance sur la période 1997-2006 est marquée par **une déconnexion de plus en plus grande entre le lieu de résidence et le lieu de travail de l'ensemble des salariés.** Cette observation n'est guère surprenante pour les catégories sociales supérieures, à savoir les chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, qui privilégiaient déjà en 1997 un lieu de résidence extérieur à l'agglomération. Ainsi, moins du tiers de cette catégorie sociale habitait le territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin à cette date (30,7%). En 2006, la proportion a chuté au quart (24,9%). Le constat établi, à de multiples reprises, d'une moindre attractivité résidentielle du cœur du bassin minier pour les catégories sociales supérieures se trouve une nouvelle fois confirmé. Par contre, l'information nouvelle concerne les autres catégories sociales. Les études d'inscription territoriale menées par la Mission Bassin Minier en partenariat avec l'Insee Nord-Pas-de-Calais faisaient ressortir jusqu'à présent une forte implantation des catégories sociales ouvriers, employés et, dans une moindre mesure, professions intermédiaires sur les territoires d'implantation des pôles d'emplois étudiés<sup>4</sup> (analyse menée à l'échelle des zones d'emploi). Dans le cas des trois pôles d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin, la zone de recrutement de ces catégories sociales est beaucoup plus grande. Résultat : la part des ouvriers ou des employés travaillant sur les trois pôles d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin et résidant dans la zone d'emploi de Lens est moins élevée.

**Ce phénomène de déconnexion entre le lieu de résidence et le lieu de travail a eu tendance à s'accroître sur la période 1997-2006 pour la catégorie sociale des employés et, dans une moindre mesure, pour celle des ouvriers.** Ce n'est pas le cas des professions intermédiaires. En 1997, 70% des employés et 61% des ouvriers résidaient sur le territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin contre respectivement 60% et 57% en 2006. L'analyse plus précise des zones géographiques de résidence des différentes catégories sociales fait apparaître de grandes disparités. Schématiquement, les ouvriers et employés résidaient davantage en 2006 qu'en 1997 sur les marges du bassin minier, et en particulier dans les (petites) communes urbaines du Béthunois/Bruaysis qui ont gardé un caractère rural, tandis que les professions intermédiaires et les cadres privilégiaient une implantation soit dans les centres-villes (Lille, Lens et Liévin), soit dans les zones périurbaines plus éloignées, le Pévèle, les Weppes et le bas pays de Béthune en particulier. **Cette géographie différente des lieux de résidence en fonction de la catégorie sociale d'appartenance répond à**

<sup>4</sup> Outre le pôle industriel, commercial et de services d'Hénin-Beaumont / Noyelles-Godault (novembre 2007), des études ont été menées sur le Centre Hospitalier de Valenciennes (juillet 2008) et l'Association des Industries du Ferroviaire dans le Valenciennois (décembre 2008).

**une logique économique liée au coût du foncier et de l'immobilier**, ceux-ci étant moins élevés en périphérie immédiate du bassin minier qu'en centre-ville ou dans le périurbain.

La situation observée sur les trois parcs d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin peut s'apprécier de deux manières très différentes :

- La première consiste à insister sur **l'interpénétration des bassins d'emploi et d'habitat**. Si des salariés extérieurs au territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin viennent y travailler, la réciproque existe aussi depuis les bassins de Béthune, Arras, Lille ou Douai. Début 2005, 31% des emplois salariés du bassin de Lens-Hénin étaient occupés par des personnes habitant hors de la zone d'emploi et 39% de personnes habitant la zone d'emploi travaillaient à l'extérieur de celle-ci<sup>5</sup>. **L'échelle d'analyse des migrations alternantes décrites ici se situe sans conteste au niveau de l'Aire Métropolitaine de Lille** (versant français). Ceci plaide d'autant plus pour l'engagement d'une véritable politique économique à l'échelle de cette nouvelle zone de coopération tel que l'avaient souhaité les Élus en décembre 2007 lors de la constitution de l'association « Aire Métropolitaine de Lille ». Cette volonté s'était exprimée sous deux angles : la réduction de la concurrence interne à ce territoire (avec l'idée d'un pacte de bonnes pratiques) et une promotion commune pour le territoire de l'aire métropolitaine (AG du 18 septembre 2008).
- La deuxième suscite davantage d'interrogations quant à **l'attractivité du cœur urbain de la CommunAupole de Lens-Liévin** et aux conséquences de la déconnexion entre lieu de résidence et lieu d'emploi. Thème récurrent dans le bassin minier, la faible implantation des cadres pénalise la zone d'emploi de Lens-Hénin sur le plan économique puisque cela se traduit par une perte de revenus susceptibles d'être injectés dans l'économie locale par le biais de la consommation. La question de l'attractivité résidentielle que soulève ce constat ne se limite néanmoins pas aux catégories sociales supérieures dans le cas de la CommunAupole de Lens-Liévin. Bien au contraire, le choix pour une partie non négligeable des ouvriers et employés de résider dans des (petites) communes situées aux franges du bassin minier ne peut-il être perçu comme l'expression d'une certaine désaffection du cœur urbain, et en particulier des quartiers d'origine minière ? Ceux-ci ne répondant pas à leurs attentes en termes de cadre de vie et d'environnement. Les villes du cœur de l'agglomération disposent pourtant d'un certain nombre d'atouts, sur le plan notamment des équipements publics ou privés, que ne peuvent offrir ces (petites) villes. D'autre part, le choix de s'installer aux franges du bassin minier pour les ouvriers et employés s'est fait dans une période favorable sur le plan des déplacements. Ils ont bénéficié de l'amélioration des infrastructures routières, mise à 2x2 voies de la RN 41 par exemple, pour s'éloigner de leur lieu d'emploi dans un contexte de maîtrise des coûts de l'énergie. Si ce dernier aspect est temporairement évacué du débat actuel compte tenu de la conjoncture économique, il reviendra dans les années futures au centre des préoccupations quotidiennes des français, et en particulier des « navetteurs »<sup>6</sup> éloignés de leur lieu de travail. En dépit d'un renforcement des politiques de transport publics (TERGV – TCSP notamment), les collectivités territoriales ne pourront répondre à chaque situation et les « navetteurs » seront directement impactés par la hausse prévisible du coût du pétrole dans les prochaines années. Dans ce contexte, l'enjeu pour le cœur urbain consiste à (re)devenir un territoire attractif pour les cadres bien évidemment mais tout autant pour les catégories sociales ouvriers et employés qui l'ont quitté. Les opérations de restructuration urbaine qui accompagneront l'implantation du Louvre à Lens ou le tracé du futur tramway entre Liévin et Hénin-Beaumont sont autant d'opportunités à saisir à moyen terme pour modifier fondamentalement l'image du cœur urbain, par une intervention forte sur le cadre de vie ainsi que sur l'offre en logements, et lui conférer ainsi une nouvelle attractivité.

**Troisième constat : la formation demeure un enjeu majeur pour le bassin d'emploi de Lens-Hénin.** Ce territoire reste encore marqué par un (important) retard de formation de sa population. A titre d'exemple, la moitié des demandeurs d'emploi de la zone de Lens-Hénin inscrits à Pôle emploi au

<sup>5</sup> INSEE Nord – Pas-de-Calais – Pages de profils n°44 – juillet 2008 – « Déplacements domicile-travail en Nord – Pas-de-Calais : des trajets de plus en plus longs ».

<sup>6</sup> Sous le terme de « navetteurs » sont désignés les salariés effectuant quotidiennement un déplacement pour se rendre depuis leur domicile sur le lieu de travail.

31 mars 2009 étaient classés niveau V<sup>7</sup> (soit environ 14 000 personnes) et près de 20% niveaux Vbis et VI<sup>8</sup> (de l'ordre de 5 500 personnes). La zone de Lens-Hénin affichait le taux de demandeurs d'emploi de niveau V le plus élevé de la région Nord-Pas-de-Calais - juste devant les zones d'emploi de Béthune-Bruay (49,2%) et de Calais (49,1%) - et se situait 5 points au-dessus de la moyenne régionale (44,7%).

Cette situation explique le choix des entreprises, quand elles s'implantent sur ce territoire ou s'y développent, d'élargir l'aire de recrutement de leurs salariés bien au-delà du périmètre de la zone d'emploi et de faire appel à une main d'œuvre résidant à l'extérieur de celle-ci. Ce problème, qui touche l'ensemble des secteurs d'activités, est d'autant plus sensible quand la demande des entreprises porte sur des salariés qualifiés. C'est en particulier le cas dans le secteur industriel.

L'enjeu pour la Communauté de Communes de Lens-Liévin est donc de mieux répondre aux besoins en qualification des entreprises pour limiter au maximum le recours à des salariés extérieurs au territoire. C'est le rôle dévolu à la Maison de l'emploi de Lens-Liévin – Hénin-Carvin, structure mise en place fin 2006 par les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, l'État, le Pôle Emploi (fusion entre l'ANPE et le réseau des Assédic), les deux PLIEs et les deux Missions Locales du territoire. Le projet de création d'une école de la 2<sup>e</sup> chance à Liévin vise quant à lui à s'attaquer au problème d'employabilité rencontré par une partie de la population du territoire, et en particulier les jeunes sans qualification et confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et sociale. L'objectif est de pouvoir leur proposer une formation de longue durée qui leur permette d'acquérir une qualification et les amène à l'emploi.

---

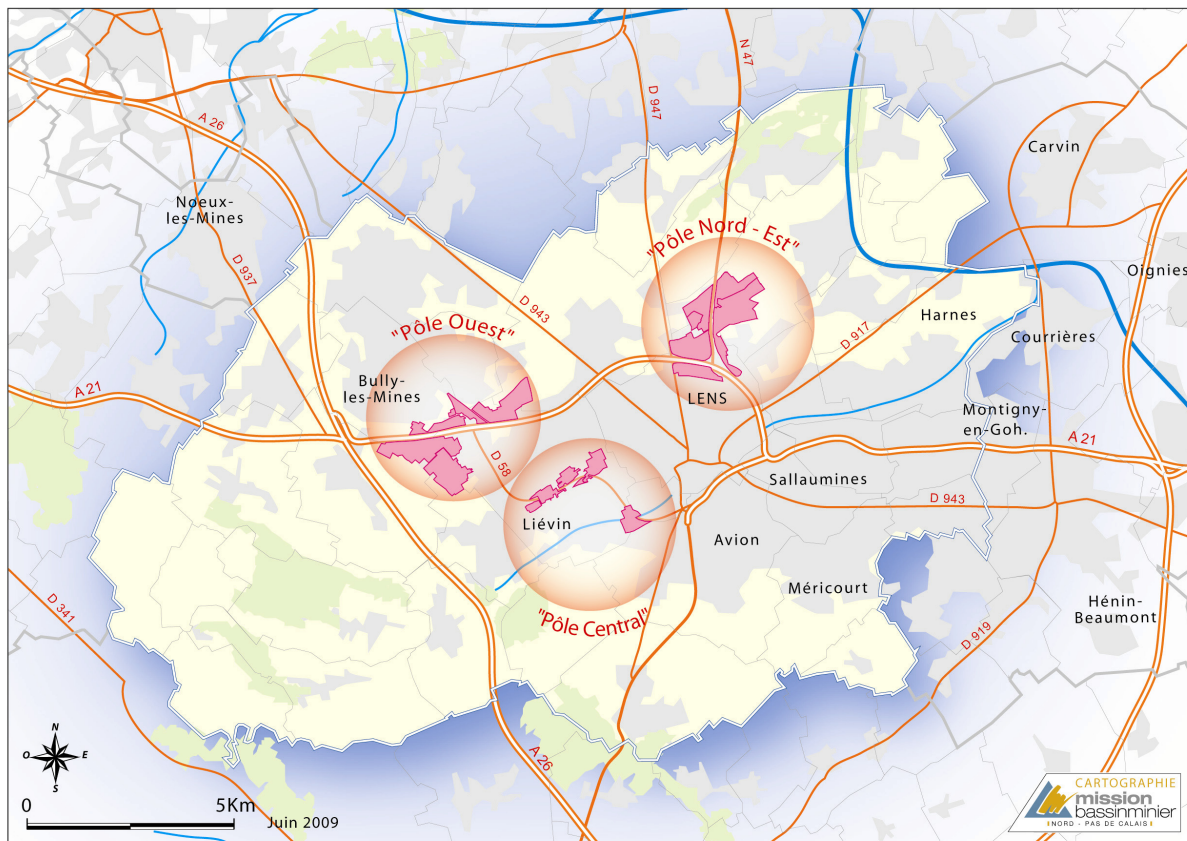
<sup>7</sup> Niveau de diplôme : CAP ou BEP.

<sup>8</sup> Sans diplôme ou BEPC.



## Présentation des trois pôles d'activités de la CommunAupôle de Lens-Liévin étudiés

### LES PÔLES de la COMMUNAUPÔLE



## Introduction

Suite à la diffusion de l'étude d'inscription territoriale menée par l'INSEE Nord-Pas-de-Calais et la Mission Bassin Minier sur le pôle industriel, commercial et de services d'Hénin-Beaumont / Noyelles-Godault en novembre 2007, Monsieur Michel VANCAILLE, Président de la CommunAupole de Lens-Liévin, a souhaité en début d'année 2008 qu'une étude de ce type soit engagée sur certains pôles d'activités présents sur le territoire de l'agglomération.

Dès lors, la Mission Bassin Minier et le service en charge du développement économique de la CommunAupole de Lens-Liévin ont travaillé à la détermination des pôles, qui font l'objet de cette première analyse, sur la base méthodologique suivante.

Héritage de l'exploitation minière, l'organisation spatiale du bassin minier reste marquée par la constitution d'un réseau de petites et moyennes villes d'où émergent non sans difficulté de véritables centralités urbaines. Confrontées depuis les années 80 à une baisse démographique régulière, touchant en particulier le cœur urbain de ce territoire, les collectivités locales (communes – syndicats intercommunaux et communautés d'agglomération) ont cherché à freiner cette tendance en développant ou confortant certains éléments de centralité. Dans le cas de la CommunAupole de Lens-Liévin, le resserrement urbain autour de grands pôles d'activités a fait partie de cette stratégie dès la mise en place des politiques de reconversion de l'après charbon. Différentes initiatives ont été prises dans ce domaine : requalification d'anciennes friches industrielles à vocation économique, création ex nihilo de zones d'activités, portage communal ou regroupements intercommunaux... Cette volonté politique de renforcement du tissu urbain existant reste aujourd'hui encore d'actualité et trouve son expression dans l'aménagement de parcs d'activités au cœur de l'agglomération, le long de l'A21 ou de la RD958 par exemple.

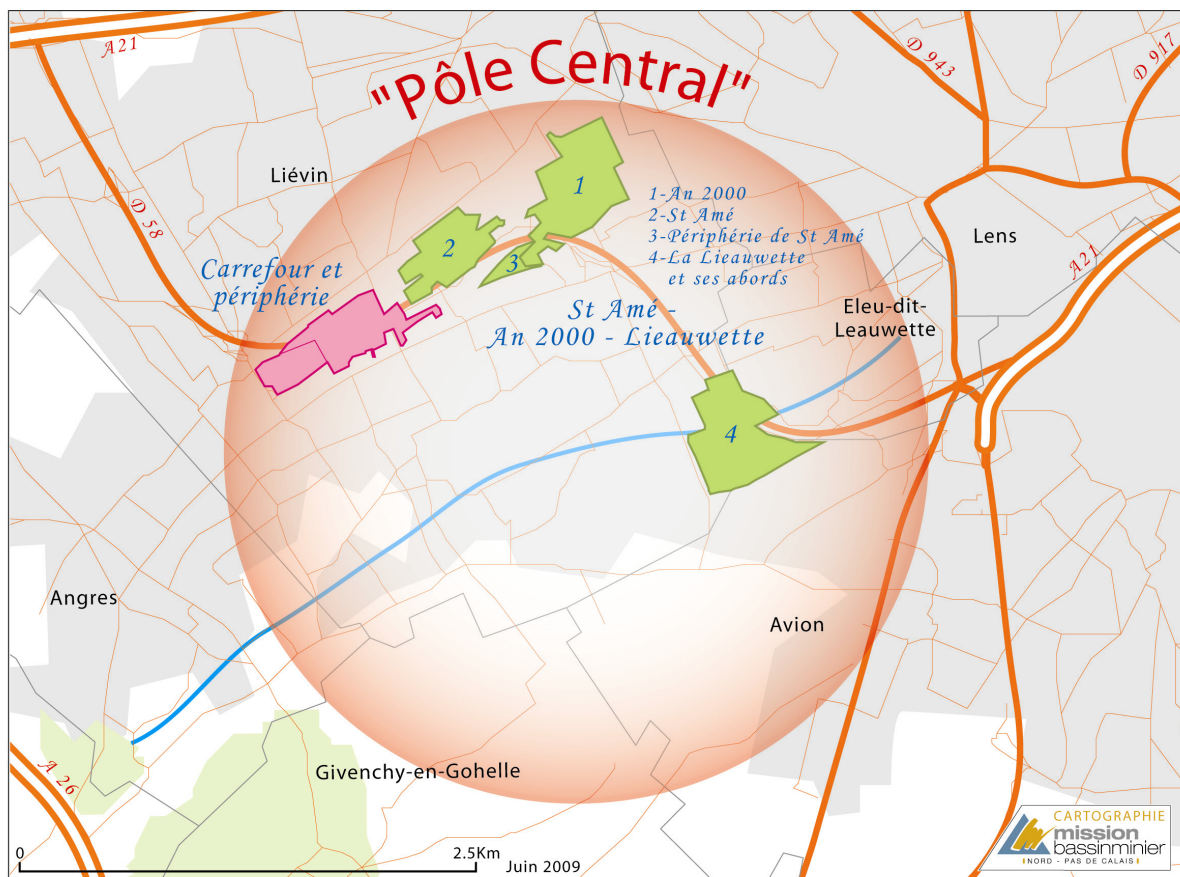
Face à la diversité des zones d'activités recensées sur le territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin, nous avons porté notre choix sur une dizaine de zones révélatrices de la volonté des élus de conforter le cœur urbain en tant que moteur du développement de l'agglomération. L'essentiel des zones d'activités sélectionnées a été aménagé par la puissance publique. Nous avons toutefois souhaité ouvrir notre liste à des zones privées qui répondaient à la logique de création ou de renforcement de la centralité.

Les zones sélectionnées ont été regroupées en trois pôles :

- les zones Saint-Amé, de l'An 2000, de la Lieauvette (et ses abords) ainsi que Carrefour et sa périphérie constituant **le pôle Central**,
- les zones d'activités du Bois Rigault, de Cora Lens 2, de La Croisette et des Renardières : **le pôle Nord-est**,
- les zones de l'Alouette et de Quadraparc : **le pôle Ouest**.

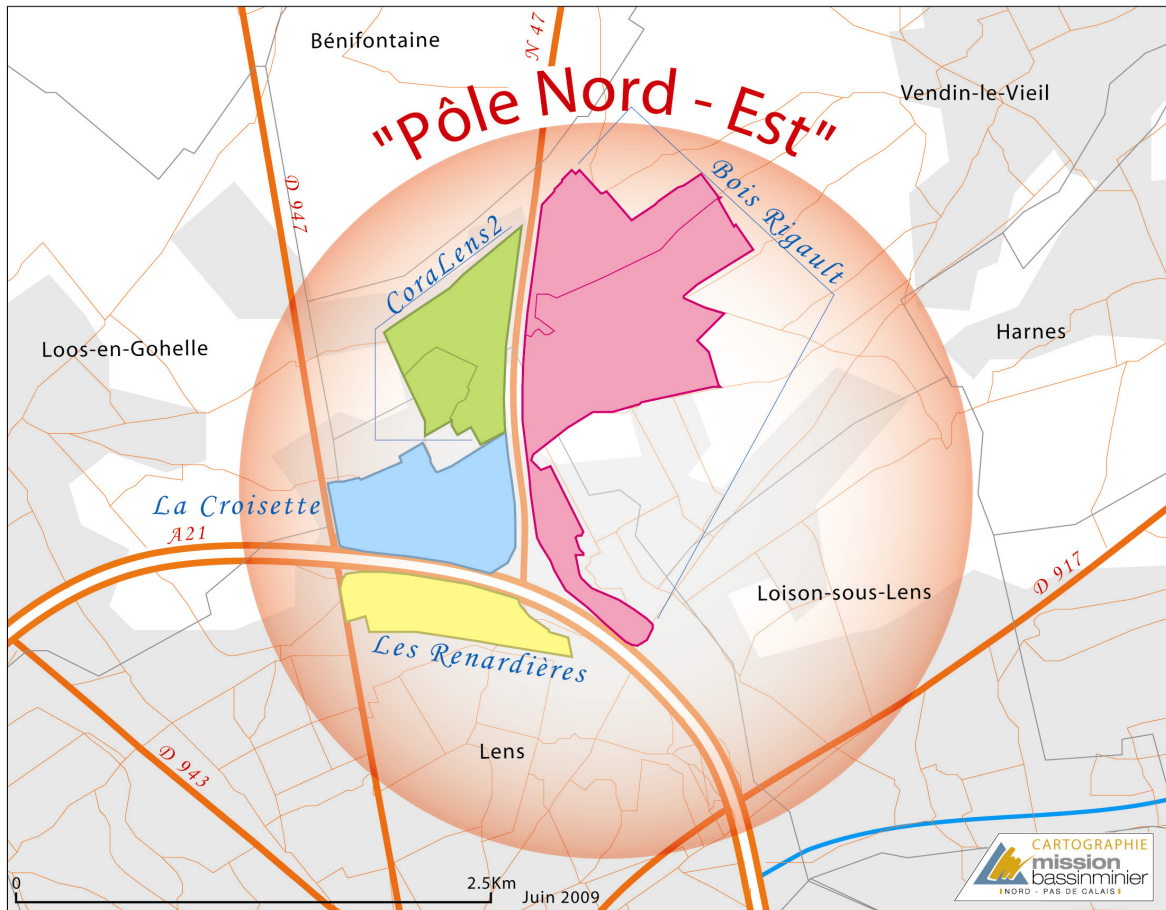
Le pôle Central : Ce pôle est organisé le long de la RD58, qui dessert les communes d'Eleu-dit-Leauwette et de Liévin depuis l'A21. Les zones d'activités de Saint-Amé, de l'An 2000 ainsi que Carrefour et sa périphérie se situent sur le territoire de Liévin. La zone de la Lieauwette et ses abords (intégrant la ZAL de la Souchez) s'étend quant à elle sur les communes d'Eleu-dit-Leauwette et de Liévin.

A partir des années 70, la ville de Liévin a accompagné l'installation en centre-ville de l'enseigne Rond Point (remplacée en 1985 par l'hypermarché Carrefour) par la création d'un pôle commercial. Au début des années 80, une nouvelle dimension a été donnée à la politique de développement de la commune qui s'est orientée vers l'aménagement de zones d'activités le long de la RD58. Ont ainsi été créées la ZAL Saint-Amé, la ZAC de l'An 2000 et la ZAL de la Souchez en partenariat pour cette dernière avec la commune d'Eleu-dit-Leauwette. Dans le cadre de cette étude, la ZAL de la Souchez a été intégrée dans les abords de la zone de la Lieauwette.



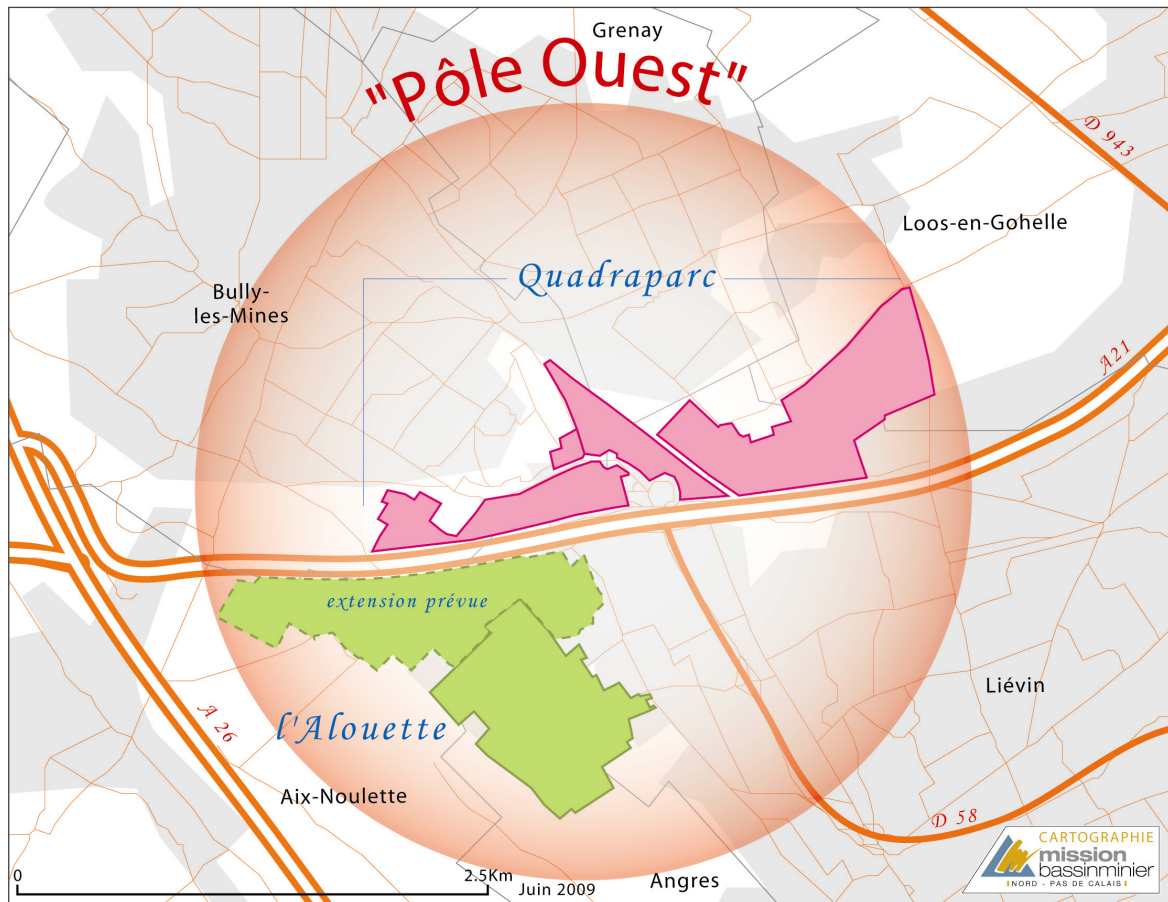
Le pôle Nord-est : Situé à l'entrée nord de Lens, de part et d'autre de l'autoroute A21 et de la RN47 - qui relie la RN41 Lille-La Bassée au Lensois-, ce pôle s'étend sur les communes de Lens et de Vendin-le-Vieil, et rassemble les zones d'activités des Renardières, de La Croisette, de Bois Rigault ainsi que la zone commerciale de Cora Lens 2.

Avec l'arrivée de l'enseigne Cora en 1972, la ville de Lens s'est engagée dans une politique d'accompagnement du développement du pôle commercial. Au cours des années 80, cette politique a évolué pour s'orienter davantage vers la création de zones d'activités dans une logique d'aménagement du territoire communal. C'est à cette époque que la zone des Renardières a pris de l'importance et que les zones de la Croisette (1985) et du Bois Rigault (1988) ont été aménagées par la ville de Lens, en partenariat avec la ville de Vendin-le-Vieil pour la zone du Bois Rigault.



Le pôle Ouest : Desservi par l'autoroute A21 et à proximité immédiate de l'autoroute A26, le pôle rassemble la zone d'activités de l'Alouette au sud, située sur Liévin, et celle plus récente de Quadraparc au nord, qui s'étend sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle.

Dès 1972, la ville de Liévin s'est engagée dans l'aménagement de la première phase de la zone de l'Alouette qui s'est poursuivie en 1982 par une seconde tranche. Son extension par la CommunAupole de Lens-Liévin doit rejoindre au nord le parc d'activités communautaire Quadraparc dont l'aménagement a débuté à la fin des années 90.





## **Les principales caractéristiques des pôles**

Les trois pôles d'activités se distinguent nettement les uns des autres, les établissements qui les composent n'étant pas orientés vers les mêmes secteurs. Ceci leur confère non seulement des caractéristiques bien différentes, mais aussi une dynamique plus ou moins soutenue lors de ces dix dernières années. Les salariés qui y travaillent affichent aussi en conséquence leurs propres particularités : âge, sexe et catégorie socioprofessionnelle spécifiques pour ne citer que ces exemples. Enfin, les grands axes routiers desservant les pôles sont chacun à destination de directions opposées, et conduisent les salariés à choisir des lieux de résidence différents d'un pôle à l'autre.

### **Le pôle Central : de petits établissements commerciaux, des salariés plutôt jeunes**

Les 80 établissements du pôle Central emploient plus de 1 600 salariés en 2006. Les postes sont majoritairement occupés par le secteur du commerce (notamment de détail), et dans des établissements de taille inférieure. L'emploi y a progressé de 47% depuis 1997, dynamique qui a surtout profité au commerce, confortant sa position dominante.

C'est dans ce pôle que les salariés sont les plus jeunes, spécialement grâce au commerce et aux services. Les parts de femmes et d'employés y sont aussi les plus importantes, le recours au temps partiel le plus fréquent et les rémunérations les moins élevées.

La localisation géographique du pôle Central explique qu'environ deux salariés sur trois choisissent d'habiter la zone d'emploi de Lens-Hénin ou la CommunAupole de Lens-Liévin. Cette proportion s'est fortement réduite en 10 ans, essentiellement chez les chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures qui préfèrent la zone de Béthune-Bruay ou de l'Artois-Ternois.

### **Le pôle Nord-est : spécialisation active dans les services pour le plus gros des trois pôles**

Les deux tiers des emplois du périmètre d'étude sont regroupés au sein du pôle Nord-est, qui comprend près de 5 600 salariés dans 140 établissements. Les services (aux entreprises et transports) y sont prédominants et le commerce de détail est également très présent. Les établissements sont très grands, particulièrement dans l'industrie et les services. Le nombre de postes s'est accru de 70% entre 1997 et 2006, la hausse étant tirée par les services et le commerce. Le pôle tend à se spécialiser dans les activités de services, mais sur la base d'une dynamique générale de création d'emplois dans tous les secteurs d'activités.

Les salariés sont relativement jeunes, et souvent à temps complet et en CDI. La catégorie socioprofessionnelle la plus répandue est celle des ouvriers, mais les employés sont majoritaires parmi le personnel de moins de 30 ans.

La part de salariés résidant en 2006 dans la CommunAupole de Lens-Liévin est la plus faible parmi les trois pôles, quelle que soit la catégorie sociale. Ce constat était déjà valable en 1997, mais il s'est amplifié. Le choix de résidence se porte de plus en plus vers les zones de Béthune-Bruay ou de Lille.

### **Le pôle Ouest : une conversion lente de l'industrie vers les services**

Le pôle Ouest, avec ses 46 établissements et 1 560 salariés, est le plus petit des trois pôles. La plupart de ses établissements sont de grande taille. C'est dans l'industrie, notamment alimentaire, que les postes sont les plus nombreux. Les effectifs sont globalement en hausse entre 1997 et 2006, mais à un rythme plus faible que dans les deux autres pôles. Certes, les services (liés aux transports) se développent fortement, mais l'industrie se replie comme ailleurs dans la région.

L'âge des salariés est relativement élevé et le temps complet est presque toujours de rigueur. Les femmes sont très peu représentées. Deux tiers des postes sont occupés par des ouvriers, peu d'entre eux étant qualifiés. De ce fait, ces ouvriers sont les moins bien rémunérés des trois pôles. Mais pour les autres catégories, les rémunérations sont les plus fortes en moyenne.

Les zones de Béthune-Bruay et de l'Artois-Ternois attirent un maximum de salariés du pôle Ouest, même s'ils habitent en majorité la zone de Lens-Hénin. Les employés et ouvriers s'en éloignent de plus en plus pour leur lieu de résidence, contrairement aux chefs d'entreprises, cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires.

## Les principales caractéristiques des pôles

		Pôle Central	Pôle Nord-est	Pôle Ouest			
<b>Les établissements</b>							
Dominante sectorielle en 2006		Commerce	Services	Industrie			
Nombre d'établissements		80	142	46			
Répartition par secteurs d'activités en 2006	Industrie	9%	11%	33%			
	Construction	8%	9%	11%			
	Commerce	55%	55%	26%			
	Services	29%	25%	30%			
Répartition par taille en 2006	Moins de 10 salariés	51%	46%	22%			
	De 10 à 49 salariés	43%	34%	57%			
	50 salariés et plus	6%	20%	22%			
<b>L'emploi salarié</b>							
		Effectifs 31/12/06	Évol. 06 / 97	Effectifs 31/12/06	Évol. 06 / 97	Effectifs 31/12/06	Évol. 06 / 97
Postes salariés par secteurs d'activités	Industrie	238	13%	1043	10%	693	-13%
	Construction	117	70%	634	18%	142	141%
	Commerce	932	55%	1570	57%	264	3%
	Services	352	50%	2332	196%	460	135%
	Total	1639	47%	5579	70%	1559	19%
Répartition des postes salariés par taille d'établissement en 2006	Moins de 10 salariés	10%		6%		3%	
	De 10 à 49 salariés	46%		21%		39%	
	50 salariés et plus	44%		74%		58%	
<b>Les caractéristiques des salariés</b>							
Répartition par âge en 2006	Moins de 30 ans	35%		32%		19%	
	De 30 à 39 ans	32%		31%		32%	
	De 40 à 49 ans	23%		24%		35%	
	50 ans et plus	10%		13%		15%	
Répartition par catégorie socioprofessionnelle en 2006	Chefs d'entr., cadres et PIS	7%		9%		8%	
	Professions intermédiaires	20%		15%		15%	
	Employés	46%		34%		11%	
	Ouvriers	26%		42%		65%	
Part de femmes en 2006		43%		37%		23%	
Part de temps complet en 2006		72%		84%		93%	
Part de CDI en 2006		88%		87%		78%	
Salaire net annuel moyen par ETP en 2006 (M euros)		18,9		19,6		21,4	
Part de résidents dans la CommunAupole de Lens-Liévin en 2006		63%		48%		54%	

PIS : Professions Intellectuelles Supérieures

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

ETP : Equivalent Temps Plein (voir définition)

Sources : Insee - CLAP 2006, DADS 1997 et 2006

## Pour comprendre les résultats : les sources et les zonages

### Les sources

L'analyse qui suit est fondée sur l'exploitation des DADS et de CLAP.

La Déclaration Annuelle de Données Sociales (**DADS**) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les employeurs fournissent pour chaque établissement et chaque salarié des caractéristiques d'état civil, la catégorie socioprofessionnelle, les périodes d'emploi et les rémunérations. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, des services domestiques et des activités extraterritoriales.

**CLAP** (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est un système d'information dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les secteurs marchand et non marchand. Les données concernent les entreprises et établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non (hors agriculture, intérim et défense).

Ces deux sources mesurent l'emploi en termes de nombre de postes salariés. Il est différent du nombre de personnes en emploi puisqu'une personne peut occuper plusieurs postes.

Dans cette étude, les deux sources sont utilisées conjointement : CLAP pour fournir pour des données en volume sur les établissements (uniquement en 2006 car source non existante en 1997), les DADS pour décrire en structure les caractéristiques des salariés. Les champs n'étant pas stricto sensu les mêmes, une légère différence s'observe sur le décompte des établissements employeurs et des salariés : la source CLAP recense 2 établissements de plus que la source DADS, pour un décalage total de 7 postes salariés au 31/12/06.

### Les zonages

L'analyse conduite dans ce rapport vise à quantifier l'importance des trois pôles d'activités en termes d'emplois pour le territoire de la CommunAupole de Lens-Liévin. Les résultats sont donc présentés autant que possible en référence au territoire de la communauté d'agglomération. Certaines statistiques sont toutefois produites au niveau des zones d'emploi, qui apparaît comme un zonage approprié à la problématique. La prudence s'impose face à l'utilisation conjointe des deux zonages, car les périmètres de la CommunAupole et de la zone d'emploi de Lens-Hénin se ressemblent fortement, mais ne sont pas exactement identiques.

Le découpage du territoire en zones d'emploi est un zonage d'études effectué par l'Insee et les services statistiques du Ministère en charge du travail en 1990. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Une communauté d'agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), c'est-à-dire une forme d'organisation et de coopération entre communes. Le découpage en EPCI est un zonage politique.

Sur les 36 communes qui composent la CommunAupole de Lens-Liévin, 5 ne font pas partie de la zone de Lens-Hénin mais de celle de l'Artois-Ternois. De plus, la zone d'emploi de Lens-Hénin, qui réunit donc 31 communes de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, englobe aussi 14 autres communes incluses quant à elles dans la communauté d'agglomération de Hénin-Carvin.



# Insertion territoriale des pôles d'activités de la CommunAupole de Lens-Liévin

## Partie I - Caractéristiques détaillées des pôles d'étude

Près de 270 établissements faisant partie du périmètre d'étude déclarent des salariés en 2006, pour un total de 8 777 postes recensés au 31 décembre de l'année 2006. Les sites étudiés se concentrent essentiellement sur les communes de Lens, Liévin et Vendin-le-Vieil. Ils fournissent respectivement 12%, 36% et 72% de l'emploi salarié de ces communes. Les trois pôles d'activités contribuent ainsi pour beaucoup à classer ces 3 communes parmi les 4 plus grosses communes employeuses de la zone d'emploi, avec Hénin-Beaumont. Par ailleurs, ils représentent 9% des postes salariés de la zone d'emploi de Lens - Hénin, et 14% de ceux de la CommunAupole de Lens - Liévin (CALL).

En l'espace de neuf ans, ces trois pôles comptent 67 établissements et 3 078 emplois supplémentaires. Le pôle Central est passé d'un total de 64 établissements et 1 115 postes en 1997 à 80 établissements et 1 639 postes en 2006. Le périmètre du pôle Nord-est a grandi de 41 établissements et 2 304 salariés pour aboutir à 142 établissements employant 5 579 salariés au 31/12/06. Avec 10 établissements et 250 emplois supplémentaires entre 1997 et 2006, le pôle Ouest rassemble quant à lui 1 559 emplois dans ses 46 établissements.

**Tableau 1**  
**Contours des pôles d'activités de l'étude en 1997 et 2006**

Pôles	Zones	Nombre d'établissements actifs employeurs au 31 décembre			Effectif salarié au 31 décembre			
		1997	2006	Évol. 06 / 97 (Nombre)	1997	2006	Évol. 06 / 97 (Nombre)	Évol. 06 / 97 (%)
Central	Carrefour et périphérie	36	38	+2	631	916	+285	+45
	Saint-Amé - An 2000 - Lieauwette	28	42	+14	484	723	+239	+49
	<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>80</b>	<b>+16</b>	<b>1 115</b>	<b>1 639</b>	<b>+524</b>	<b>+47</b>
Nord-est	Bois Rigault	13	26	+13	408	1 776	+1368	+335
	Cora Lens 2	45	65	+20	962	1 481	+519	+54
	La Croisette	33	33	0	1 272	1 586	+314	+25
	Les Renardières	10	18	+8	633	736	+103	+16
	<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>142</b>	<b>+41</b>	<b>3 275</b>	<b>5 579</b>	<b>+2304</b>	<b>+70</b>
Ouest	L'Alouette	36	37	+1	1 309	1 291	-18	-1
	Quadraparc	0	9	+9	0	268	+268	\
	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>+10</b>	<b>1 309</b>	<b>1 559</b>	<b>+250</b>	<b>+19</b>
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>268</b>	<b>+67</b>	<b>5 699</b>	<b>8 777</b>	<b>+3078</b>	<b>+54</b>	

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

Près de deux postes sur trois du périmètre d'étude se concentrent au sein du pôle Nord-est, le reste des postes se répartissant de façon égale entre le pôle Central et le pôle Ouest. Le partage entre les trois pôles des équivalents temps plein et des rémunérations brutes sur l'ensemble de l'année 2006 est sensiblement identique, ce qui traduit d'ores et déjà des moyennes de temps de travail et de qualifications des salariés semblables entre les pôles. Mais ceci cache des disparités entre les diverses catégories de salariés, offrant à chaque pôle ses spécificités.

Tableau2

**Répartition des salariés et des rémunérations par pôle**

	Postes au 31/12/06		Equivalents Temps Plein en 2006		Rémunérations brutes en 2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Montant (M euros)	%
Pôle Central	1 639	18,7	1 421	18,6	35 631	17,8
Pôle Nord-est	5 579	63,6	4 824	63,1	124 592	62,1
Pôle Ouest	1 559	17,8	1 401	18,3	40 336	20,1
<b>Ensemble</b>	<b>8 777</b>	<b>100,0</b>	<b>7 646</b>	<b>100,0</b>	<b>200 558</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee - CLAP 2006

Cependant, les pôles se différencient nettement par leurs activités.

Si les pôles Central et Nord-est sont principalement orientés vers le commerce et les services, le premier privilégie le négoce (57% des emplois) tandis que le second est davantage orienté vers les services (42% des emplois).

L'analyse détaillée permet de constater que le pôle Nord-est apparaît plus équilibré que le pôle Central : non seulement l'écart entre services et commerce y est plus réduit (respectivement 42% et 28% des postes), mais la place laissée à l'industrie et la construction est aussi plus grande (30% au total). Dans le cas du pôle Central, les services ne représentent qu'un emploi sur cinq, proportion équivalente aux poids cumulés de l'industrie et de la construction. Autre distinction entre les deux pôles, les services présents dans le pôle Central consistent pour l'essentiel en des hôtels et restaurants, alors qu'il s'agit avant tout de services aux entreprises dans le pôle Nord-est.

Le pôle Ouest est, quant à lui, largement tourné vers l'industrie, en particulier l'industrie alimentaire et celle des métaux. Près de la moitié des salariés travaillent dans ce secteur. Viennent ensuite des activités de services, également liées à l'industrie puisqu'elles se composent surtout des transports terrestres et des services auxiliaires des transports. Quant à la composante commerciale fortement impactée par le commerce de gros et les intermédiaires du commerce, elle se distingue de celle des deux autres pôles où le commerce de détail et de la réparation d'articles domestiques est le principal secteur employeur.

C'est au sein du pôle Nord-est que l'emploi s'est le plus développé depuis 1997, avec une hausse de 2 300 postes (+70%). L'essor des zones de Bois Rigault et de Cora Lens 2 en est pour l'essentiel à l'origine. Les secteurs liés aux services aux entreprises, aux transports terrestres, aux services auxiliaires des transports et au commerce de détail sont les principaux bénéficiaires. L'industrie et la construction apparaissent moins dynamiques, mais elles enregistrent cependant une variation de près de 200 emplois au total. En conséquence, la part d'emplois liés aux services passe de 24% à 42%, alors que celle liée à l'industrie régresse de 10 points à 19%.

Entre 1997 et 2006, les effectifs du pôle Central ont presque grossi de moitié avec 524 postes supplémentaires. L'essentiel des gains se font dans le commerce de détail et la réparation d'articles domestiques, le commerce et la réparation automobile, les services aux entreprises et les hôtels et restaurants. Le secteur de la construction se remarque puisqu'il progresse de près de 50 salariés pour aboutir à un total avoisinant les 120. L'industrie n'évolue que très peu, tout comme la répartition globale des postes entre grands secteurs d'activité.

Face à une zone de l'Alouette en manque de dynamisme sur le plan de la création d'emplois, c'est l'émergence de Quadraparc qui permet au pôle Ouest de développer son niveau d'emploi. Ainsi, les effectifs de ce pôle n'augmentent que de 250 salariés en l'espace de neuf ans. Néanmoins, les composantes se transforment radicalement. Les effectifs des services et de la construction croissent respectivement de 264 et 83 entre 1997 et 2006. Leurs parts de marché doublent, passant de 15% à 30% pour les services et de 4,5% à 9% pour la construction. De l'autre côté, le commerce stagne tandis que l'industrie perd du terrain : elle représentait 61% des postes en 1997, pour seulement 45% en 2006.

**Tableau 3**  
**Principaux secteurs d'activités des pôles en 1997 et 2006**

	Nombre d'établissements actifs employeurs au 31 décembre		Nombre de postes salariés au 31 décembre			Part dans le total des postes du pôle (%)		
	1997	2006	1997	2006	Evol (Nb)	1997	2006	
<b>Pôle Central</b>	<b>Commerce</b>	<b>33</b>	<b>44</b>	<b>602</b>	<b>932</b>	<b>+330</b>	<b>54,0</b>	<b>56,9</b>
	dont : Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	27	32	492	726	+234	44,1	44,3
	Commerce et réparation automobile	3	7	68	152	+84	6,1	9,3
	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	3	5	42	54	+12	3,8	3,3
	<b>Services</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>234</b>	<b>352</b>	<b>+118</b>	<b>21,0</b>	<b>21,5</b>
	dont : Hôtels et restaurants	4	6	93	152	+59	8,3	9,3
	Services fournis principalement aux entreprises	8	9	39	109	+70	3,5	6,7
<b>Industrie</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>210</b>	<b>238</b>	<b>+28</b>	<b>18,8</b>	<b>14,5</b>	
<b>Construction</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>69</b>	<b>117</b>	<b>+48</b>	<b>6,2</b>	<b>7,1</b>	
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>80</b>	<b>1 115</b>	<b>1 639</b>	<b>+524</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<b>Pôle Nord-est</b>	<b>Services</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>788</b>	<b>2 332</b>	<b>+1544</b>	<b>24,1</b>	<b>41,8</b>
	dont : Services fournis principalement aux entreprises	7	10	145	957	+812	4,4	17,2
	Transports terrestres	5	6	227	504	+277	6,9	9,0
	Services auxiliaires des transports	2	6	s	405	++	s	7,3
	Hôtels et restaurants	7	7	131	153	+22	4,0	2,7
	<b>Commerce</b>	<b>44</b>	<b>78</b>	<b>1 003</b>	<b>1 570</b>	<b>+567</b>	<b>30,6</b>	<b>28,1</b>
	dont : Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	32	53	619	1 050	+431	18,9	18,8
	Commerce de gros et intermédiaires du commerce	9	19	308	444	+136	9,4	8,0
	Commerce et réparation automobile	3	6	76	76	0	2,3	1,4
	<b>Industrie</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>948</b>	<b>1 043</b>	<b>+95</b>	<b>28,9</b>	<b>18,7</b>
	dont : Industrie du caoutchouc et des plastiques	3	2	203	s	+	6,2	s
Industries alimentaires	5	5	229	157	-72	7,0	2,8	
<b>Construction</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>536</b>	<b>634</b>	<b>+98</b>	<b>16,4</b>	<b>11,4</b>	
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>142</b>	<b>3 275</b>	<b>5 579</b>	<b>+2304</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<b>Pôle Ouest</b>	<b>Industrie</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>797</b>	<b>693</b>	<b>-104</b>	<b>60,9</b>	<b>44,5</b>
	dont : Industries alimentaires	2	4	s	243	-	s	15,6
	Travail des métaux	6	5	279	190	-89	21,3	12,2
	<b>Services</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>196</b>	<b>460</b>	<b>+264</b>	<b>15,0</b>	<b>29,5</b>
	dont : Transports terrestres	1	5	s	218	++	s	14,0
	Services auxiliaires des transports	1	3	s	114	++	s	7,3
	Services fournis principalement aux entreprises	2	4	s	89	+	s	5,7
	<b>Commerce</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>257</b>	<b>264</b>	<b>+7</b>	<b>19,6</b>	<b>16,9</b>
	dont : Commerce de gros et intermédiaires du commerce	7	7	204	187	-17	15,6	12,0
	Commerce et réparation automobile	3	3	48	59	+11	3,7	3,8
<b>Construction</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>59</b>	<b>142</b>	<b>+83</b>	<b>4,5</b>	<b>9,1</b>	
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>1 309</b>	<b>1 559</b>	<b>+250</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

s : secret statistique

- : diminution ; + : augmentation ; ++ : augmentation de plus du double

Note : Un établissement du pôle Central et un établissement du pôle Nord-est faisant partie du secteur "Education, santé et action sociale" ont été agrégés au secteur "Services" afin d'éviter la non-publication due au secret statistique.

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

Entre 1997 et 2006, l'emploi salarié privé non agricole de la CommunAupole de Lens-Liévin a augmenté de 21%, et celui de la région de 11%. Parmi les trois pôles d'activités de l'étude, ce sont les pôles Nord-est et Central qui élèvent la moyenne de la CALL, avec des hausses respectives de 70% et 47%. Les particularités de ces deux pôles tiennent surtout dans la forte croissance de leur commerce. A noter également, la bonne tenue de leur secteur industriel en matière d'emplois, alors qu'il est en déclin ailleurs. Le pôle Ouest se situe quant à lui au même niveau que la moyenne de la communauté d'agglomération avec +19% de salariés. Le dynamisme de ses services et de sa construction ne suffisent pas à compenser le recul de son industrie, toutefois moins prononcé qu'en moyenne en Nord-Pas-de-Calais.

Tableau 4

**Evolution du nombre de salariés entre 1997 et 2006 par grands secteurs d'activités, dans les pôles, la CALL et la région**

Unité : %

	Pôle Central	Pôle Nord-est	Pôle Ouest	CALL	Nord-Pas-de-Calais
Services	50,4	195,9	134,7	57,0	40,2
Industrie	13,3	10,0	-13,0	-12,6	-15,4
Commerce	54,8	56,5	2,7	2,6	8,2
Construction	69,6	18,3	140,7	25,4	23,7
<b>Total</b>	<b>47,0</b>	<b>70,4</b>	<b>19,1</b>	<b>20,7</b>	<b>11,2</b>

Champ Unédic pour les évolutions CALL et région : emploi salarié privé non agricole.

Sources : Insee - DADS 1997, CLAP 2006 / Unédic pour les évolutions dans la CALL et la région

Les trois pôles d'activités se composent d'établissements en moyenne plus grands que dans la CommunAupole de Lens-Liévin ou que dans la région et ce quel que soit le secteur d'activités. Pour chacun des pôles, ce sont principalement les établissements industriels qui tirent les moyennes vers le haut.

Tableau 5

**Taille moyenne des établissements actifs employeurs au 31/12/06 par secteur d'activités**

Unité : Nombre de postes salariés par établissement

	Pôle Central	Pôle Nord-est	Pôle Ouest	CALL	Nord-Pas-de-Calais
Industrie	34,0	69,5	46,2	21,4	28,5
Commerce	21,2	20,1	22,0	7,7	8,8
Services	15,3	64,8	32,9	12,1	10,2
Construction	19,5	48,8	28,4	13,9	9,9
<b>Total</b>	<b>20,5</b>	<b>39,3</b>	<b>33,9</b>	<b>12,0</b>	<b>12,0</b>

Source : Insee - CLAP 2006

Le pôle Ouest se caractérise à la fois par une très faible part d'établissements de moins de 10 salariés et une répartition équilibrée entre moyens et grands établissements. Il est en effet composé essentiellement d'établissements industriels et de services, de taille relativement élevée.

Le pôle Central se constitue majoritairement d'établissements de moins de 10 salariés. Seuls 6% des sites y emploient plus de 50 salariés. Le secteur du commerce possède en effet souvent les établissements les plus petits, et les établissements de services de ce pôle sont de taille sensiblement réduite.

Le pôle Nord-est présente une distribution homogène entre petits, moyens et grands établissements. Mais les établissements de 50 salariés ou plus y sont nettement plus grands qu'ailleurs. Ceux-ci représentent 20% de l'ensemble des établissements et concentrent 74% des postes. Pour comparer, la même proportion d'établissements du pôle Ouest ne rassemble que 58% des postes. Cinq établissements de plus de 200 salariés sont en effet implantés dans le pôle Nord-est, alors qu'il n'y en a aucun dans le pôle Ouest.

La présence minoritaire de grands établissements devrait a priori permettre aux trois pôles d'activités de mieux résister à la crise économique et financière actuelle, notamment face aux menaces de fermetures ou de délocalisations de sites. L'inconvénient réside dans le risque de dépendance de certains établissements vis-à-vis de centres de décision implantés hors site : les choix stratégiques de ces derniers peuvent les mettre en difficulté.

En 2006, 53% des établissements des trois pôles ne sont pas leur propre siège social. Ils représentent 63% de l'effectif salarié total. Ces proportions sont les plus fortes dans les pôles Nord-est et Central, en raison de leur forte composante commerciale.

Tableau 6

Taille des établissements actifs employeurs par tranche d'effectif salarié au 31/12/06

Taille des établissements	Pôle Central				Pôle Nord-est				Pôle Ouest			
	Etablissements		Postes		Etablissements		Postes		Etablissements		Postes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Moins de 5 salariés	25	31,3	60	3,7	30	21,1	88	1,6	5	10,9	18	1,2
De 5 à 9 salariés	16	20,0	106	6,5	35	24,6	219	3,9	5	10,9	31	2,0
De 10 à 19 salariés	16	20,0	209	12,8	23	16,2	325	5,8	14	30,4	195	12,5
De 20 à 49 salariés	18	22,5	546	33,3	25	17,6	838	15,0	12	26,1	407	26,1
50 salariés et plus	5	6,3	718	43,8	29	20,4	4 109	73,7	10	21,7	908	58,2
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>	<b>1 639</b>	<b>100,0</b>	<b>142</b>	<b>100,0</b>	<b>5 579</b>	<b>100,0</b>	<b>46</b>	<b>100,0</b>	<b>1 559</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee - CLAP 2006

Entre 1997 et 2006, la part des petits établissements a fortement diminué dans les pôles Central et Ouest, celle des 10 à 50 salariés a, quant à elle, augmenté. L'évolution n'a toutefois pas affecté les deux pôles d'une manière identique.

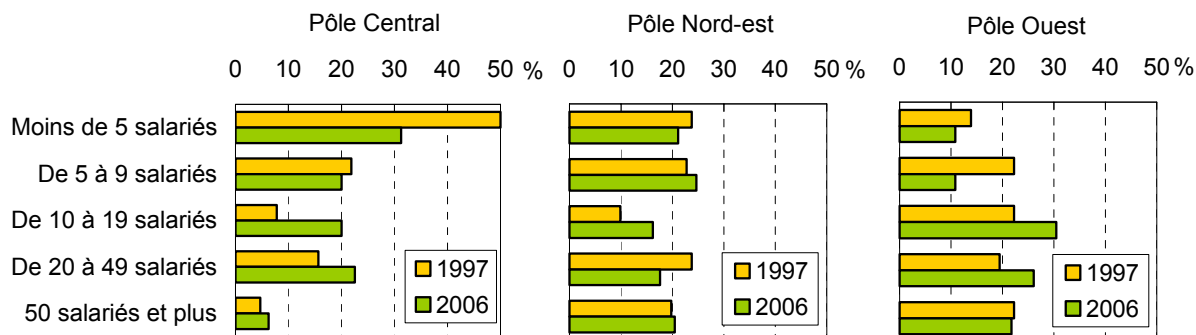
Au niveau du pôle Central, la baisse des effectifs est essentiellement concentrée sur les établissements de moins de 5 salariés qui représentaient la moitié des établissements en 1997 contre un peu plus de 30% en 2006. Celle-ci est vraisemblablement liée au développement d'une part des activités de commerce, en particulier dans le secteur de la grande distribution et des concessionnaires automobiles, et d'autre part des services (hôtellerie – restauration).

Le pôle Ouest est quant à lui plutôt affecté par une baisse des établissements comptant de 5 à 9 salariés. Le développement des entreprises, notamment industrielles, passant le cap des 10 salariés ainsi que l'arrivée de nouveaux établissements dans le domaine des services, notamment de transports terrestres, peuvent expliquer le recul des sites les plus petits et une croissance non négligeable des établissements de 10 à 50 salariés.

À la différence des deux premiers pôles, la structure par taille des établissements a globalement peu évolué au niveau du pôle Nord-est.

Graphique 1

Répartition des établissements actifs employeurs par taille en 1997 et 2006

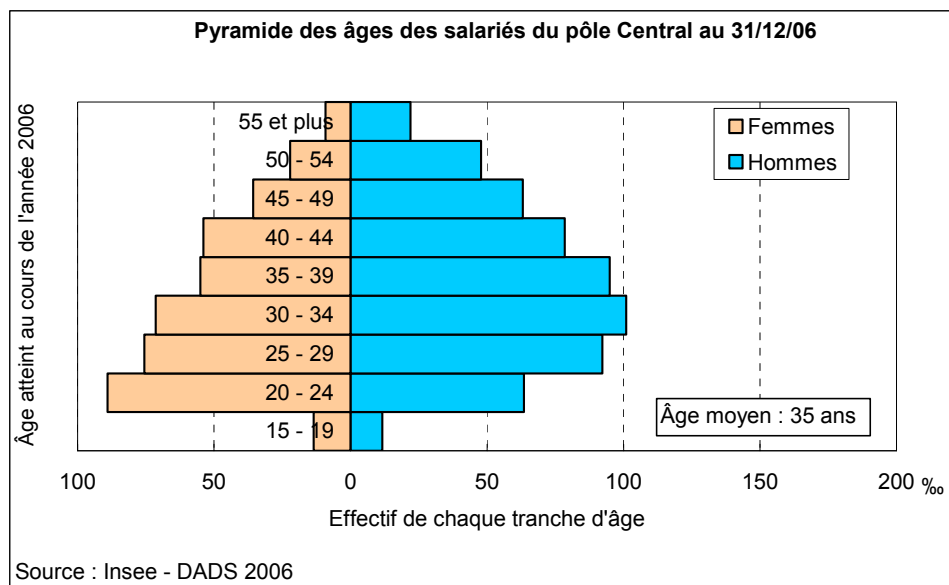


Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

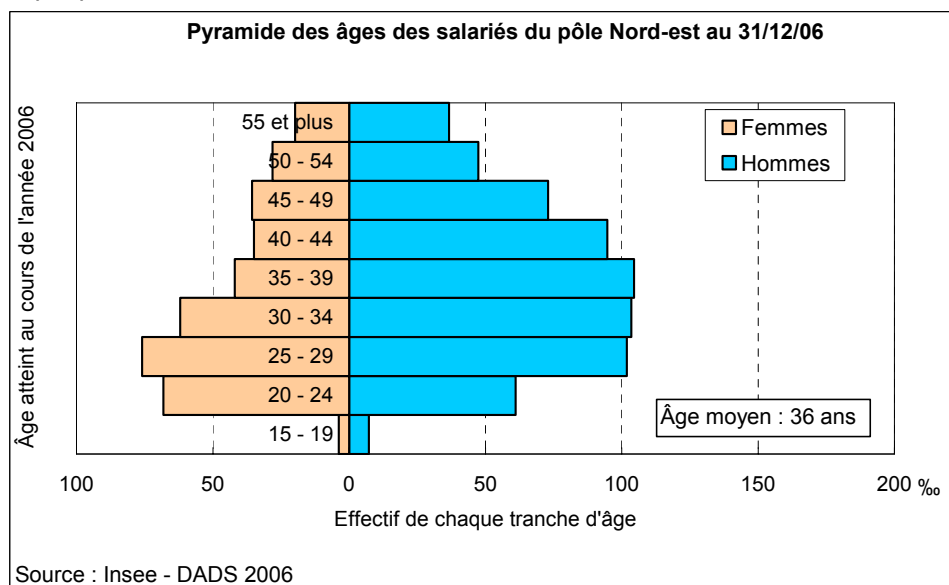
## Partie II - Caractéristiques des salariés

Fort d'un secteur commercial dominant, le pôle Central emploie des salariés jeunes (l'âge moyen est de 35 ans), et plus souvent féminins qu'ailleurs. Dans le pôle Nord-est, les parts de jeunes et de femmes parmi les salariés sont plus faibles, mais encore relativement importantes du fait de la place qu'y occupent les secteurs des services et du commerce. En revanche, les femmes sont très peu présentes dans le pôle Ouest et la moyenne d'âge y est la plus élevée en 2006 (de l'ordre de 39 ans). La forte implantation des activités industrielles sur ce pôle n'est pas à l'origine de ces différences. Paradoxalement, celles-ci s'expliquent avant tout par la présence sur le pôle Ouest d'activités de commerce et de services ayant recours à une population de salariés plutôt masculine et sensiblement plus âgée que dans les deux autres pôles.

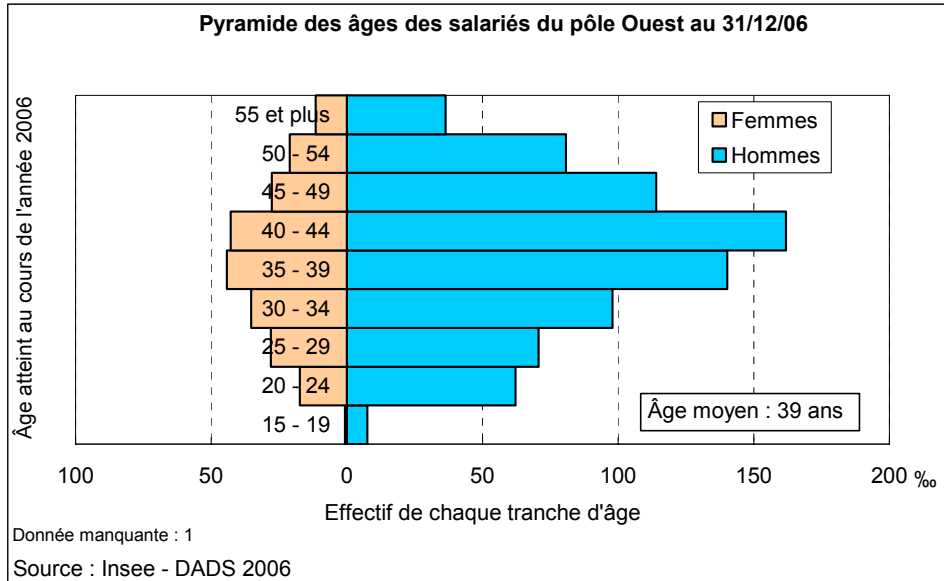
Graphique 2-1



Graphique 2-2



Graphique 2-3

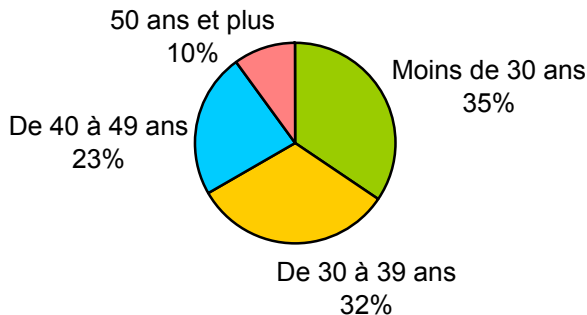


Si 35% et 32% des salariés des pôles Central et Nord-est ont moins de 30 ans, seuls 19% de ceux du pôle Ouest sont dans ce cas. Ceci est relativement logique compte tenu des spécialisations de ces pôles dans le commerce et les services : ces secteurs emploient habituellement un volume important de jeunes salariés.

De l'autre côté, à peine un salarié sur trois a plus de 40 ans au sein du pôle Central, proportion assez proche pour le pôle Nord-est, contre un sur deux dans le pôle Ouest. Le pôle Ouest affiche aussi la plus forte part de salariés de 50 ans et plus avec 15%, ce qui a priori peut poser la question du renouvellement des salariés les plus âgés dans les prochaines années.

Graphique 3-1

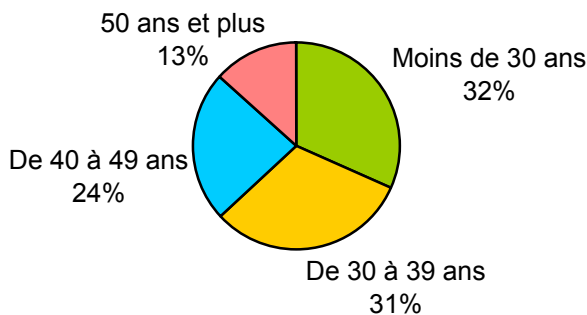
**Répartition par âge des postes du pôle Central au 31/12/06**



Source : Insee - DADS 2006

Graphique 3-2

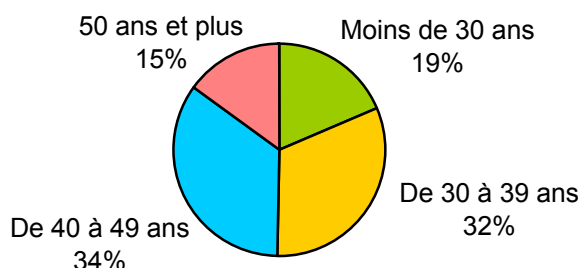
**Répartition par âge des postes du pôle Nord-est au 31/12/06**



Source : Insee - DADS 2006

Graphique 3-3

**Répartition par âge des postes du pôle Ouest au 31/12/06**



Donnée manquante : 1

Source : Insee - DADS 2006

La moyenne d'âge des salariés du pôle Ouest est sensiblement plus élevée que celle observée au sein de la CommunAupole de Lens-Liévin ou de la région. L'écart provient surtout des activités commerciales, avec une différence d'environ 4 ans. En revanche, le secteur de la construction emploie dans le pôle Ouest du personnel nettement plus jeune qu'ailleurs. C'est le résultat d'un fort recrutement de jeunes travailleurs lors du développement de ce secteur d'activités sur la période 1997-2006. Quant aux pôles Nord-est et Central, ce sont les activités du commerce et des services qui leur permettent d'afficher un âge moyen inférieur à celui des salariés de la CALL ou du Nord-Pas-de-Calais.

Tableau 7

**Âge moyen des salariés au 31/12/06 selon le secteur d'activités**

	Pôle Central	Pôle Nord-est	Pôle Ouest	CALL	Nord-Pas-de-Calais
Industrie	39,0	38,1	39,4	39,9	40,3
Construction	38,0	38,9	35,4	37,1	37,2
Commerce	34,3	35,2	40,5	36,5	36,8
Services	33,2	35,5	38,4	36,3	37,5
<b>Total</b>	<b>35,0</b>	<b>36,3</b>	<b>38,9</b>	<b>37,2</b>	<b>38,1</b>

Source : Insee - DADS 2006

Au 31 décembre 2006, moins d'un quart des postes du pôle Ouest sont occupés par des femmes. Quelle que soit la tranche d'âge des salariés, la part de femmes reste sensiblement identique et ne dépasse jamais les 25%. Cette proportion s'établit respectivement à 43% et 37% en moyenne pour les salariés des pôles Central et Nord-est. Elle est la plus élevée chez les moins de 30 ans. En effet, la place des femmes est la plus grande dans les secteurs du commerce et des services, qui emploient avant tout des jeunes salariées. Le pôle Nord-est se démarque aussi par la forte présence de personnel féminin dans ses établissements industriels, puisque plus d'un salarié sur trois est une femme. Paradoxalement, la faible proportion de femmes dans le pôle Ouest est davantage liée aux secteurs du commerce et des services qu'à l'industrie. En effet, ceux-ci emploient bien plus rarement des femmes que dans les deux autres pôles. Ceci pourrait s'expliquer par une plus forte implantation de commerce de gros et de transports terrestres dans le pôle Ouest.

Tableau 8

**Part de femmes parmi les salariés au 31/12/06, selon le secteur d'activités (%)**

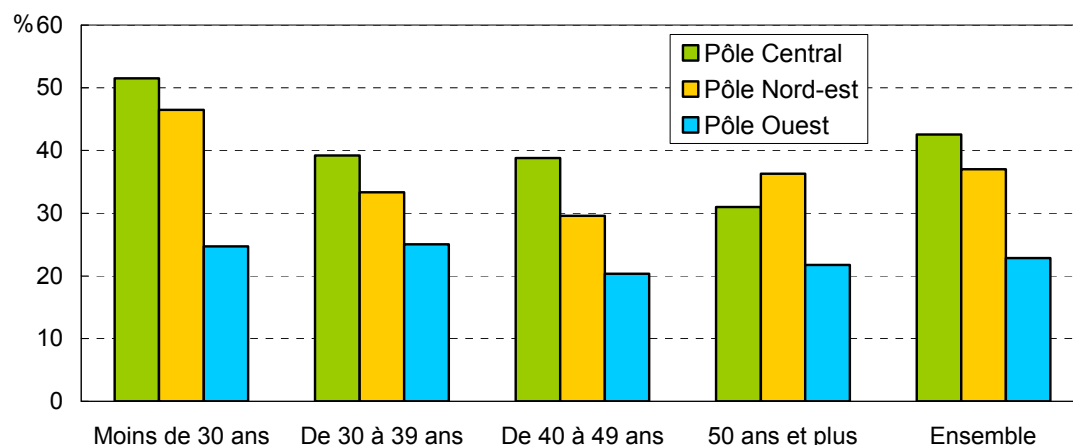
	Pôle Central	Pôle Nord-est	Pôle Ouest
Industrie	17,2	35,4	25,1
Construction	2,6	6,4	10,1
Commerce	51,0	41,4	32,1
Services	50,7	43,2	18,0
<b>Total</b>	<b>42,5</b>	<b>37,0</b>	<b>22,8</b>

Source : Insee - DADS 2006



Graphique 4

**Part des postes occupés par des femmes au 31/12/06, selon la tranche d'âge**



Donnée manquante : 1

Source : Insee - DADS 2006

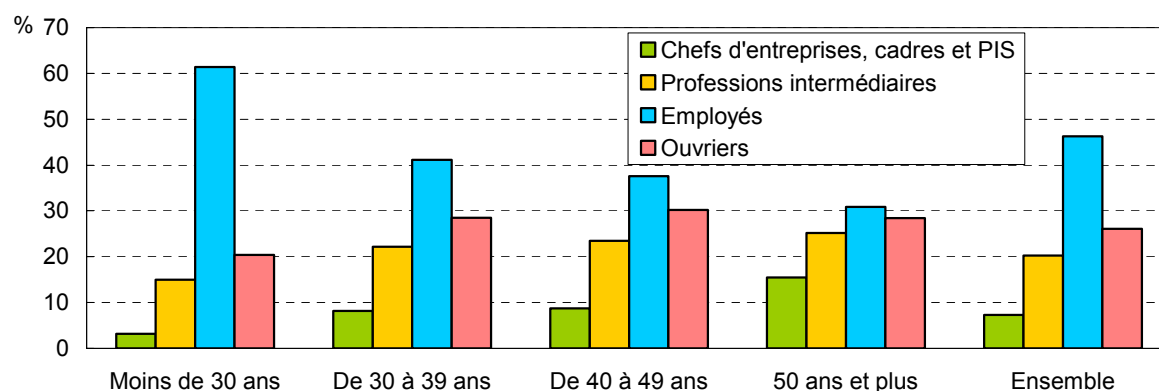
Les salariés du pôle Central se composent avant tout d'employés (pour près de la moitié d'entre eux). Les ouvriers et les employés représentent chacun autour de 40% des salariés du pôle Nord-est. Quant au pôle Ouest, quasiment deux salariés sur trois sont des ouvriers. La répartition des catégories socioprofessionnelles est bien évidemment étroitement liée à la spécialisation des pôles d'emplois.

Ainsi, les employés sont les plus nombreux sur toutes les classes d'âge du pôle Central, tandis que les ouvriers le sont au niveau du pôle Ouest. Pour ce qui concerne le pôle Nord-est, les employés sont les plus fortement représentés parmi les jeunes salariés, ce qui correspond vraisemblablement aux emplois dans le secteur du commerce, tandis que les ouvriers les supplantent dans les classes d'âge supérieures.

Quel que soit le pôle, les chefs d'entreprises, cadres et PIS<sup>9</sup> comptent pour moins de 10% dans les effectifs des tranches d'âge inférieures à 50 ans et sont sensiblement plus importants après 50 ans.

Graphique 5-1

**Répartition des postes du pôle Central par catégorie socioprofessionnelle, selon la tranche d'âge en 2006**

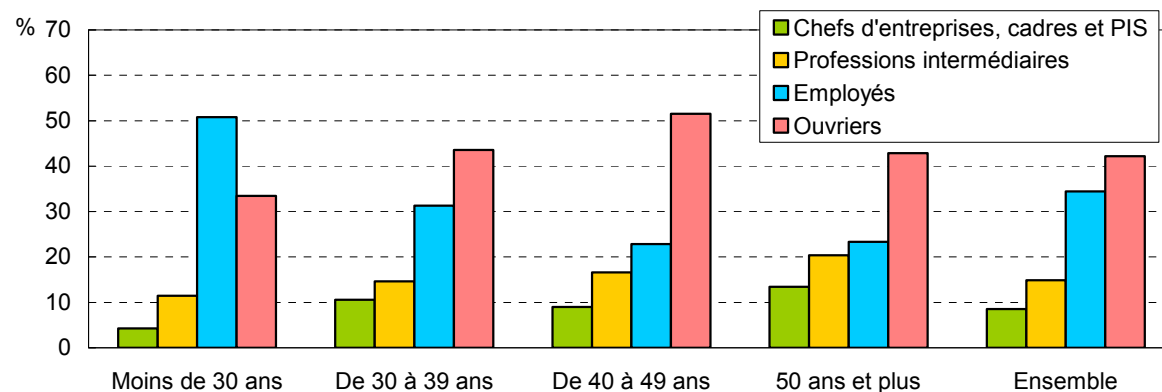


Source : Insee - DADS 2006

<sup>9</sup> PIS : Professions Intellectuelles Supérieures.

Graphique 5-2

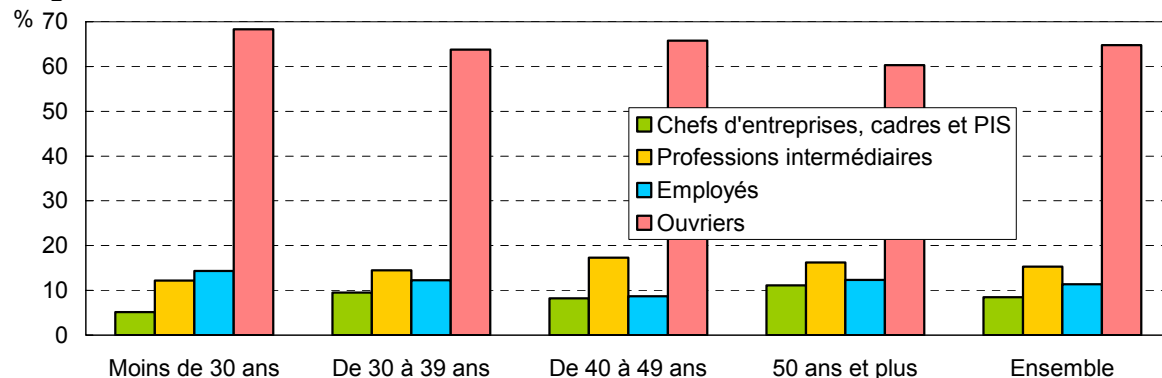
**Répartition des postes du pôle Nord-est par catégorie socioprofessionnelle, selon la tranche d'âge en 2006**



Source : Insee - DADS 2006

Graphique 5-3

**Répartition des postes du pôle Ouest par catégorie socioprofessionnelle, selon la tranche d'âge en 2006**



Donnée manquante : 1

Source : Insee - DADS 2006

En 2006, les ouvriers sont plus souvent qualifiés au sein du pôle Central que dans les deux autres territoires. Les ouvriers de type artisanal<sup>10</sup> sont particulièrement bien représentés dans le pôle Central. Ceci s'explique en particulier par la forte implantation des concessionnaires et garages automobiles dont les ouvriers sont répertoriés en type artisanal. Les ouvriers de type industriel<sup>11</sup> sont plus fortement employés dans les pôles Nord-est et Ouest. Les chauffeurs représentent aussi environ un quart des ouvriers dans ces pôles, là où l'industrie et les services, en particulier les transports terrestres, sont davantage implantés.

La profession des employés diffère selon le pôle d'activités. Ainsi, deux employés sur trois du pôle Central sont des employés de commerce. En revanche, ailleurs, il s'agit avant tout d'employés administratifs d'entreprises: ils comptent pour moitié dans le pôle Nord-est et pour les trois quarts dans le pôle Ouest.

Les salariés des professions intermédiaires font majoritairement partie des professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprises sur les trois pôles. Viennent ensuite certaines professions en lien avec la spécialisation des pôles : les techniciens dans le pôle Nord-est et les contremaîtres dans le pôle Ouest.

Les chefs d'entreprises, cadres et PIS sont surtout des cadres administratifs et commerciaux d'entreprises dans le pôle Central, situation à nouveau due à la forte composante commerciale du pôle. Ailleurs, cette catégorie se répartit assez équitablement entre cadres et ingénieurs.

Quel que soit le pôle d'activités, entre 1997 et 2006, l'effectif des salariés croît pour chacune des quatre grandes catégories socioprofessionnelles : ouvriers, employés, professions intermédiaires et chefs d'entreprises, cadre ou PIS.

<sup>10</sup> Voir définition.

<sup>11</sup> Voir définition.

La répartition des postes évolue globalement peu au sein du pôle Ouest, les différentes catégories progressant au même rythme entre 1997 et 2006. Dans les deux autres pôles, la place des ouvriers se réduit nettement. En cause la stagnation voire la réduction du nombre d'ouvriers de type industriel. Les professions intermédiaires et les chefs, cadres et PIS prennent alors de l'importance dans le pôle Central. En revanche, ce sont les employés qui bénéficient de la perte de vitesse des ouvriers dans le pôle Nord-est.

Tableau 9-1

**Répartition des salariés du pôle Central par catégorie socioprofessionnelle et profession au 31/12/97 et 31/12/06**

Catégorie	Profession	1997		2006	
		Nb de postes	% dans le total	Nb de postes	% dans le total
<b>Employés</b>		<b>503</b>	<b>45,1</b>	<b>756</b>	<b>46,3</b>
	Employés de commerce	331	65,8	512	67,7
	Personnels des services directs aux particuliers	84	16,7	151	19,9
	Employés administratifs d'entreprise	77	15,3	86	11,3
	Autres	11	2,2	8	1,1
<b>Ouvriers</b>		<b>380</b>	<b>34,1</b>	<b>426</b>	<b>26,1</b>
	Ouvriers qualifiés de type artisanal	78	20,5	167	39,2
	Ouvriers qualifiés de type industriel	152	40,0	139	32,6
	Chauffeurs	67	17,6	40	9,4
	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	17	4,5	33	7,7
	Ouvriers non qualifiés de type industriel	40	10,5	15	3,5
	Autres	26	6,8	32	7,5
<b>Professions intermédiaires</b>		<b>183</b>	<b>16,4</b>	<b>331</b>	<b>20,3</b>
	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	130	71,0	233	70,2
	Techniciens (sauf techniciens tertiaires)	27	14,8	58	17,4
	Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)	24	13,1	23	6,9
	Autres	2	1,1	18	5,4
<b>Chefs d'entreprises, cadres et PIS</b>		<b>49</b>	<b>4,4</b>	<b>120</b>	<b>7,3</b>
	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	27	55,1	79	66,1
	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	9	18,4	22	18,4
	Autres	13	26,5	19	15,6

Source : Insee - DADS 1997, 2006

Tableau 9-2

**Répartition des salariés du pôle Nord-est par catégorie socioprofessionnelle et profession au 31/12/97 et 31/12/06**

Catégorie	Profession	1997		2006	
		Nb de postes	% dans le total	Nb de postes	% dans le total
<b>Ouvriers</b>		<b>1 687</b>	<b>51,5</b>	<b>2 352</b>	<b>42,2</b>
	Ouvriers non qualifiés de type industriel	428	25,4	619	26,3
	Chauffeurs	225	13,3	563	23,9
	Ouvriers qualifiés de type industriel	690	40,9	506	21,5
	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	103	6,1	349	14,8
	Autres	241	14,3	316	13,4
<b>Employés</b>		<b>848</b>	<b>25,9</b>	<b>1 921</b>	<b>34,4</b>
	Employés administratifs d'entreprise	333	39,3	957	49,8
	Employés de commerce	382	45,0	790	41,1
	Autres	133	15,7	174	9,1
<b>Professions intermédiaires</b>		<b>462</b>	<b>14,1</b>	<b>828</b>	<b>14,8</b>
	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	259	56,1	463	55,9
	Techniciens (sauf techniciens tertiaires)	96	20,8	204	24,6
	Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)	99	21,4	155	18,7
	Autres	8	1,7	6	0,8
<b>Chefs d'entreprises, cadres et PIS</b>		<b>276</b>	<b>8,4</b>	<b>477</b>	<b>8,6</b>
	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	161	58,3	242	50,7
	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	88	31,9	219	45,8
	Autres	27	9,8	17	3,5

Données manquantes : 2 (1997)

Source : Insee - DADS 1997, 2006

Tableau 9-3

**Répartition des salariés du pôle Ouest par catégorie socioprofessionnelle et profession au 31/12/97 et 31/12/06**

Catégorie	Profession	1997		2006	
		Nb de postes	% dans le total	Nb de postes	% dans le total
<b>Ouvriers</b>		<b>884</b>	<b>67,6</b>	<b>1 010</b>	<b>64,8</b>
	Ouvriers qualifiés de type industriel	334	37,8	279	27,6
	Chauffeurs	133	15,0	256	25,4
	Ouvriers non qualifiés de type industriel	241	27,3	256	25,3
	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	80	9,0	89	8,8
	Autres	96	10,9	130	12,9
<b>Professions intermédiaires</b>		<b>200</b>	<b>15,3</b>	<b>239</b>	<b>15,3</b>
	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	105	52,5	143	60,1
	Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)	68	34,0	54	22,5
	Autres	27	13,5	42	17,4
<b>Employés</b>		<b>138</b>	<b>10,6</b>	<b>178</b>	<b>11,4</b>
	Employés administratifs d'entreprise	94	68,1	133	74,8
	Agents de surveillance	32	23,2	27	15,2
	Employés de commerce	8	5,8	18	10,1
	Autres	4	2,9	0	0,0
<b>Chefs d'entreprises, cadres et PIS</b>		<b>85</b>	<b>6,5</b>	<b>132</b>	<b>8,5</b>
	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises	38	44,7	61	46,0
	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	31	36,5	60	45,3
	Autres	16	18,8	11	8,3

Données manquantes : 2 (1997)

Source : Insee - DADS 1997, 2006

Habituellement, les salariés de l'industrie exercent davantage leur activité à temps complet que ceux du commerce et des services. Cela se vérifie sur le périmètre d'étude puisqu'au 31 décembre 2006, 93% des salariés du pôle Ouest, à dominante industrielle, travaillent à plein temps, contre 85% dans le pôle Nord-est et 72% dans le pôle Central. Le recours au temps partiel est plus fréquemment observé chez les employés. Près de la moitié d'entre eux travaillent ainsi à temps partiel dans le pôle Central. Dans chacun des pôles, les salariés des autres catégories socioprofessionnelles exercent à plus de 85% à temps complet. Une exception remarquable s'observe toutefois : près de 30% des chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures du pôle Central sont à temps partiel. L'explication peut tenir dans le fait que ces salariés complètent leur activité du pôle Central dans un autre site dont dépend leur établissement. Seuls 32% des postes de ce pôle sont en effet implantés dans le siège même d'une entreprise.

Entre 1997 et 2006, le temps partiel a légèrement progressé. Il s'est surtout développé chez les employés dans le pôle Ouest, probablement en lien avec le développement des services, et chez les chefs d'entreprises, cadres et PIS dans les pôles Central et Nord-est.

Tableau 10

**Part des postes occupés à temps complet au 31/12/97 et 31/12/06, selon la catégorie socioprofessionnelle et le pôle**

Unité : %

	Pôle Central		Pôle Nord-est		Pôle Ouest	
	1997	2006	1997	2006	1997	2006
Chefs d'entreprises, cadres et PIS	93,9	69,4	96,0	85,3	97,6	94,7
Professions intermédiaires	91,8	85,9	94,2	93,8	96,5	96,8
Employés	50,7	54,6	69,1	70,0	93,5	84,8
Ouvriers	93,7	93,2	89,2	92,9	96,2	92,6
<b>Ensemble</b>	<b>74,0</b>	<b>72,1</b>	<b>85,3</b>	<b>84,5</b>	<b>96,0</b>	<b>92,5</b>

Données manquantes : 4 (1997)

Source : Insee - DADS 2006

Le recours au temps partiel, subi ou choisi, est plus fréquent parmi le personnel de moins de 30 ans dans les pôles Central et Nord-est à dominante tertiaire. Il concerne principalement les employés et les chefs d'entreprises, cadres et PIS. Dans le pôle Ouest, le temps partiel est au contraire plus souvent observé chez les personnes de plus de 50 ans, même si la proportion de salariés concernés reste notablement inférieure à celles des autres des pôles. Les chefs d'entreprises, cadres et PIS constituent l'essentiel des salariés de plus de 50 ans ayant recours au temps partiel dans le pôle Ouest.

Tableau 11

**Répartition des postes au 31/12/06 par temps de travail, selon l'âge et le pôle**

Unité : %

	Pôle Central		Pôle Nord-est		Pôle Ouest	
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
Moins de 30 ans	65,1	34,9	78,6	21,4	92,5	7,5
30 à 39 ans	74,1	25,9	87,6	12,4	91,9	8,1
40 à 49 ans	78,2	21,8	88,6	11,4	94,9	5,1
50 ans et plus	75,7	24,3	83,8	16,2	88,5	11,5
<b>Ensemble</b>	<b>72,1</b>	<b>27,9</b>	<b>84,5</b>	<b>15,5</b>	<b>92,5</b>	<b>7,5</b>

Donnée manquante : 1

Source : Insee - DADS 2006

Dans l'ensemble, les femmes travaillent majoritairement à plein temps mais les variations entre pôles sont importantes : 5 femmes sur 10 ont un poste à temps complet dans le pôle Central, contre 7 femmes sur 10 au niveau du pôle Nord-est et 8 femmes sur 10 pour le pôle Ouest. Le recours au temps partiel féminin trouve son origine dans la nature des activités dominantes sur les pôles. Le commerce et les services, en particulier d'hôtellerie – restauration, sont de plus grands pourvoyeurs d'emplois féminins à temps partiel que l'industrie qui privilégie les temps pleins.

Tableau 12

**Répartition des postes au 31/12/06 par temps de travail, selon le sexe et le pôle**

Unité : %

	Pôle Central		Pôle Nord-est		Pôle Ouest	
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
Hommes	88,4	11,6	93,2	6,8	96,4	3,6
Femmes	50,1	49,9	69,6	30,4	79,5	20,5
<b>Ensemble</b>	<b>72,1</b>	<b>27,9</b>	<b>84,5</b>	<b>15,5</b>	<b>92,5</b>	<b>7,5</b>

Source : Insee - DADS 2006

Au 31 décembre 2006, les embauches sous contrat à durée indéterminée rassemblent près de 9 salariés sur 10 dans les pôles Central et Nord-est. La majorité des autres types de contrats sont des contrats à durée déterminée qui concernent plus particulièrement les employés, mais aussi les ouvriers pour le pôle Nord-est. Le pôle Ouest se caractérise quant à lui par une forte part de CDD (un cinquième des salariés sont concernés), provenant surtout des chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires : on les retrouve essentiellement dans le secteur industriel.

Tableau 13

**Répartition des postes au 31/12/06 par contrat de travail, selon la catégorie socioprofessionnelle et le pôle**

Unité : %

	Pôle Central			Pôle Nord-est			Pôle Ouest		
	CDI	CDD	Autre	CDI	CDD	Autre	CDI	CDD	Autre
Chefs d'entreprises, cadres et PIS	99,5	0,0	0,5	98,5	1,3	0,2	73,6	25,7	0,8
Professions intermédiaires	91,7	5,9	2,4	94,0	5,1	0,8	70,8	29,2	0,0
Employés	84,1	13,0	2,9	84,1	14,1	1,8	86,7	13,3	0,0
Ouvriers	87,1	6,6	6,3	85,3	12,7	2,0	78,9	18,8	2,4
<b>Ensemble</b>	<b>87,5</b>	<b>8,9</b>	<b>3,5</b>	<b>87,3</b>	<b>11,1</b>	<b>1,6</b>	<b>78,1</b>	<b>20,3</b>	<b>1,6</b>

Source : Insee - DADS 2006

Les trois pôles d'activités affichent de faibles différences de rémunérations de leurs salariés. En 2006, le salaire net horaire moyen s'échelonne de 10 euros pour le pôle Central à 10,7 euros pour le pôle Ouest, toutes catégories confondues.

Le secteur industriel est souvent réputé pour mieux rémunérer ses salariés que le secteur du commerce. Cela se vérifie puisque l'ensemble des catégories socioprofessionnelles du pôle Ouest, à l'exception des ouvriers, sont mieux payées que leurs homologues dans les autres pôles. La rémunération des ouvriers est en revanche meilleure dans le pôle Central, là où la part d'ouvriers qualifiés est la plus grande. La moindre qualification des ouvriers dans le pôle Ouest explique également que les employés de ce pôle soient mieux rémunérés que les ouvriers.

A contrario, dans les pôles Central et Nord-est, les employés, constitués majoritairement d'employés de commerce, forment la catégorie la moins bien rétribuée de toutes. Ils sont même moins bien payés que les ouvriers du pôle Ouest.

Tableau 14

**Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle en 2006, par pôle**

Unité : Euros

	Pôle Central	Pôle Nord-est	Pôle Ouest
Chefs d'entreprises, cadres et PIS	20,2	21,1	22,7
Professions intermédiaires	11,6	11,9	13,0
Employés	8,0	8,3	9,3
Ouvriers	9,2	8,7	8,8
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>10,2</b>	<b>10,7</b>

Données manquantes : 12

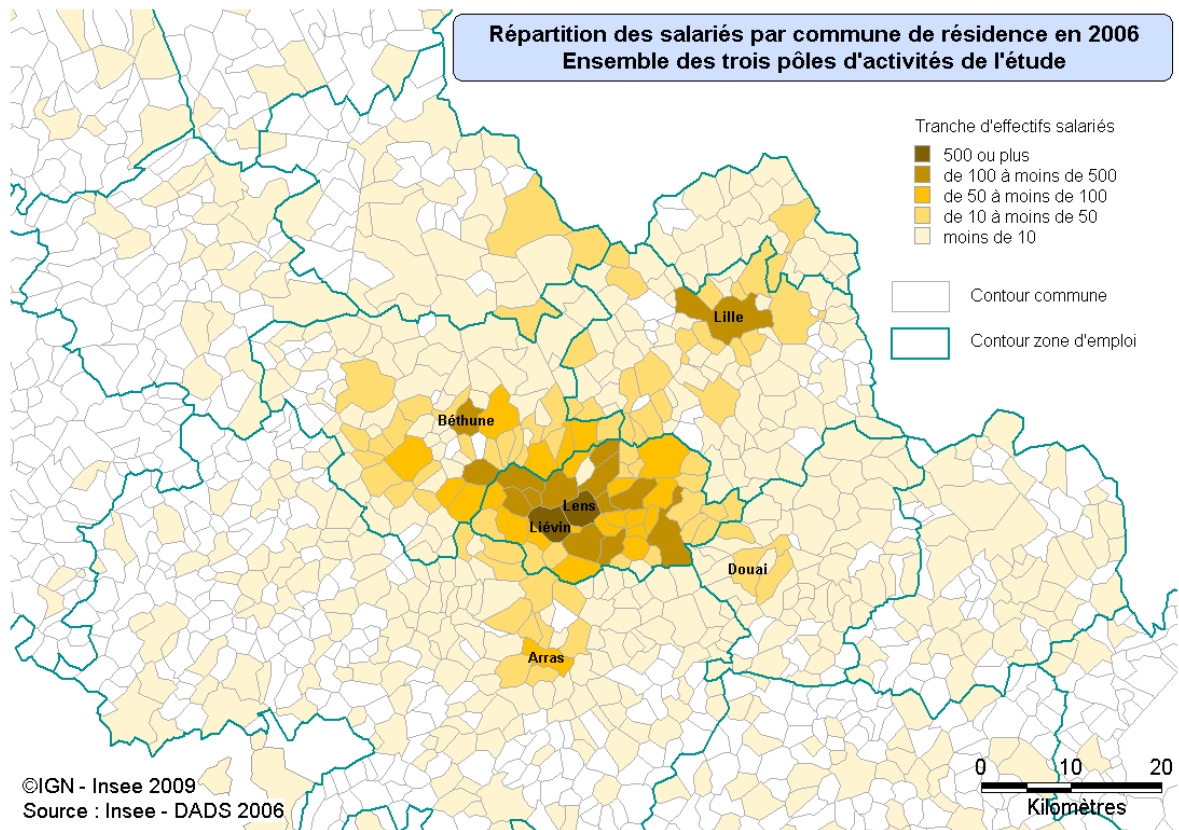
Source : Insee - DADS 2006

### **Partie III - Lieu de résidence des salariés**

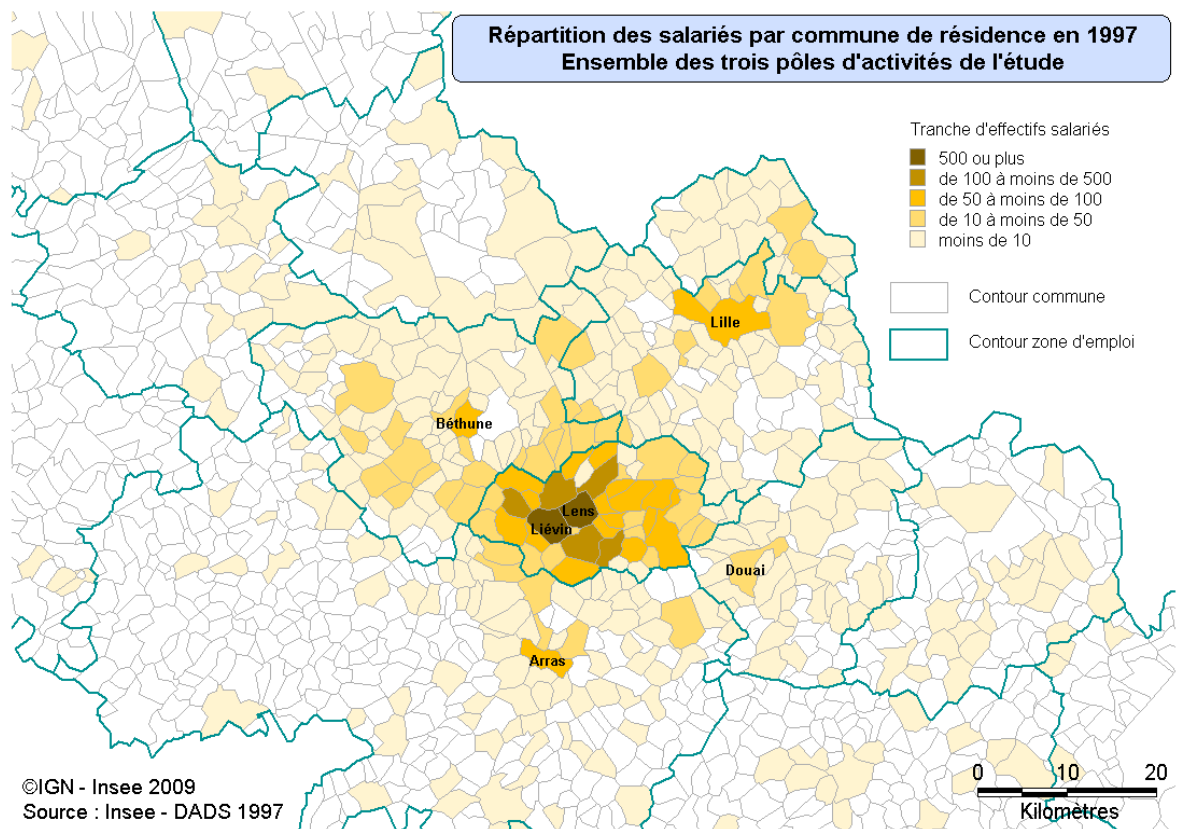
En 2006, sur les 8 770 salariés des trois pôles d'activités, les communes de Liévin et Lens hébergent respectivement 991 et 710 salariés, soit près d'un poste sur cinq. Directement accolées au périmètre d'étude, les communes de Bully-les-Mines, Avion et Vendin-le-Vieil accueillent encore chacune plus de 200 salariés. Au 31 décembre 2006, 5 161 travailleurs résident dans la zone d'emploi de Lens-Hénin. En dehors de cette zone, les salariés habitent surtout la zone d'emploi de Béthune-Bruay, et particulièrement les communes de Béthune et Nœux-les-Mines. Les zones d'emploi de Lille et de l'Artois-Ternois recueillent aussi bon nombre de salariés, principalement dans les villes-centres de Lille et Arras, tandis que le Douaisis apparaît peu perméable.

En 1997, les lieux de résidence des salariés étaient davantage concentrés sur le périmètre d'implantation des pôles et leur proximité directe. Déjà de bonne qualité en 1997, les axes de communication se sont encore améliorés. Aujourd'hui les salariés peuvent se permettre de vivre plus loin de leur lieu de travail qu'auparavant, sans pour autant allonger leur temps de trajet domicile-travail. L'attractivité résidentielle des petites communes rurales a fait le reste : vers le Nord le long de la RN 41 ou anciennement minières de l'ouest le long de l'ex RN 43 ou la rocade minière vers Bruay. Liévin et Lens abritaient chacune 15% et 9% des travailleurs en 1997, contre 11% et 8% en 2006. La zone d'emploi de Lens-Hénin accueillait au total 64% des salariés, soit 5 points de plus qu'en 2006. C'est la zone de Béthune-Bruay qui a capté la plus grande proportion de travailleurs entre 1997 et 2006, en partie du fait de l'émergence de la zone Quadraparc aux frontières de son territoire.

Carte 1-1



Carte 1-2





Le lieu de résidence des salariés dépend non seulement du pôle dans lequel ils travaillent, mais aussi de leur catégorie socioprofessionnelle.

Les salariés du pôle Central, implanté au cœur même de la zone d'emploi de Lens-Hénin, sont les plus nombreux à résider dans cette zone. En 2006, 68% des équivalents temps complets<sup>12</sup> du pôle Central habitent la zone d'emploi de Lens-Hénin, pour seulement 56% de ceux des pôles Nord-est et Ouest. La zone d'emploi de Béthune-Bruay est ensuite celle vers laquelle se dirigent en premier les salariés : elle attire 12% à 18% des ETP selon le pôle. Favorisée par la localisation géographique des pôles Central et Ouest, la zone d'emploi d'Artois-Ternois séduit aussi 9% de leurs salariés. La zone d'emploi de Lille lui est plus souvent préférée lorsqu'il s'agit des salariés du pôle Nord-est. La répartition des équivalents temps complet par zone d'emploi diffère de celle des salaires. Les zones d'emploi de Lens-Hénin et Béthune-Bruay accueillent plus de travailleurs que de rémunérations : les salariés résidant dans ces deux zones perçoivent donc en moyenne des revenus plus faibles que les autres salariés.

Tableau 15

**Répartition des ETP et des rémunérations nettes en 2006 par zone d'emploi de résidence et par pôle**

Unité : %

Zone d'emploi de résidence	Pôle Central		Pôle Nord-est		Pôle Ouest	
	ETP	Salaires	ETP	Salaires	ETP	Salaires
Lens-Hénin	68,3	63,2	56,2	50,4	56,4	51,4
Béthune-Bruay	12,2	12,4	15,3	14,9	18,3	17,3
Artois-Ternois	8,8	10,3	6,3	7,6	8,8	9,2
Lille	3,9	5,1	9,1	11,7	6,7	8,8
Douais	2,8	3,3	3,1	3,2	1,4	1,7
Autre zone de la région	2,6	3,1	6,1	7,9	4,1	4,5
Zone hors région	1,3	2,5	3,9	4,3	4,3	7,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Données manquantes : 14

Source : Insee - DADS 2006

En 2006, une personne à plein temps gagne en moyenne 18 908 euros nets sur l'année dans le pôle Central, 19 585 euros nets dans le pôle Nord-est et 21 443 euros nets dans le pôle Ouest. Ces écarts sont à la fois dus à la présence de catégories socioprofessionnelles différentes dans chaque pôle, et à des niveaux de rémunération variables selon les pôles (voir tableau 14).

Les salariés habitant la zone d'emploi de Lens-Hénin sont les salariés aux revenus les plus faibles. Un équivalent temps plein résidant en 2006 dans la zone de Lens-Hénin gagne seulement 17 494 euros nets dans le pôle Central, 17 572 euros nets dans le pôle Nord-est et 19 543 euros nets dans le pôle Ouest.

En revanche, la zone d'emploi de Lille attire les rémunérations les plus élevées. Le salaire net annuel moyen s'y établit respectivement pour ces trois pôles à 24 626 euros, 25 220 euros et 27 972 euros.

Les salariés qui vivent dans la zone de Béthune-Bruay ont généralement un salaire annuel inférieur à la moyenne, à l'exception de ceux travaillant dans le pôle Central.

Au contraire, la rémunération des postes résidant dans les zones d'emploi de l'Artois-Ternois et du Douais dépasse nettement la moyenne constatée dans les trois pôles d'activités.

<sup>12</sup> ETP : Voir définition.

Tableau 16

**Salaire net annuel moyen par équivalent temps plein en 2006 par zone d'emploi de résidence et par pôle**

Unité : Euros

Zone d'emploi de résidence	Pôle Central	Pôle Nord-est	Pôle Ouest
Lens-Hénin	17 494	17 572	19 543
Béthune-Bruay	19 300	19 005	20 298
Artois-Ternois	22 176	23 460	22 425
Lille	24 626	25 220	27 972
Douaisis	22 222	20 596	26 196
Autre zone de la région	22 428	25 181	23 562
Zone hors région	35 559	21 839	35 240
<b>Ensemble</b>	<b>18 908</b>	<b>19 585</b>	<b>21 433</b>

Données manquantes : 14

Source : Insee - DADS 2006

Le lieu de résidence des salariés est ainsi fonction de leur catégorie socioprofessionnelle. Les employés et les ouvriers, aux revenus les moins élevés, sont ceux qui résident le plus souvent dans la zone d'implantation des trois pôles d'activités. Les employés arrivent en tête : 68% d'entre eux habitent dans la zone de Lens-Hénin en 2006 et 60% au sein même de la Communauté de Lens-Liévin. Ouvriers et employés favorisent ensuite dans l'ordre la zone de Béthune-Bruay, de l'Artois-Ternois, de Lille et du Douaisis.

Le plus grand nombre de chefs, cadres et professions intellectuelles supérieures résident dans la zone d'emploi de Lens-Hénin, mais ils sont presque tout aussi nombreux à résider dans celle de Lille. L'Artois-Ternois les attire ensuite davantage que la zone de Béthune-Bruay.

Quant aux professions intermédiaires, 43% d'entre elles habitent sur le territoire de Lens-Hénin. Elles sont encore 15% à choisir la zone de Béthune-Bruay, puis elles se dirigent vers Lille ou Arras.

La part de postes localisés dans la zone de Lens-Hénin ou dans la communauté d'agglomération de Lens-Liévin a diminué entre 1997 et 2006 pour chacune des catégories socioprofessionnelles. La zone d'emploi de Lille a recueilli une grande partie des chefs d'entreprise, cadres et PIS, notamment dans les secteurs des Weppes et de la Pévèle marqués par le développement de la périurbanisation. Elle a revanche perdu du terrain pour les autres professions. Les ouvriers, employés et professions intermédiaires résident donc moins souvent dans les zones de Lens-Hénin et Lille en 2006 qu'en 1997, leur préférant à la fois les zones de Béthune-Bruay, de l'Artois-Ternois et du Douaisis. Pour ces trois catégories professionnelles, la tâche urbaine, extrêmement concentrée sur les communes d'implantation ou limitrophes des pôles d'activités en 1997, s'est progressivement étendue à l'ensemble de l'arrondissement de Lens pour déborder sur les zones d'emploi voisines en 2006. Toutefois, si les trois zones d'emploi ont gagné en effectifs, l'essentiel du développement se concentre dans la zone d'emploi de Béthune. Les relations sont nettement moins importantes avec l'Arrageois et le Douaisis pour des raisons différentes : prix du foncier et de l'immobilier dans le premier cas et éloignement géographique dans le second.

Tableau 17

**Répartition des salariés des trois pôles d'activités par zone d'emploi de résidence selon la catégorie socioprofessionnelle en 1997 et 2006**

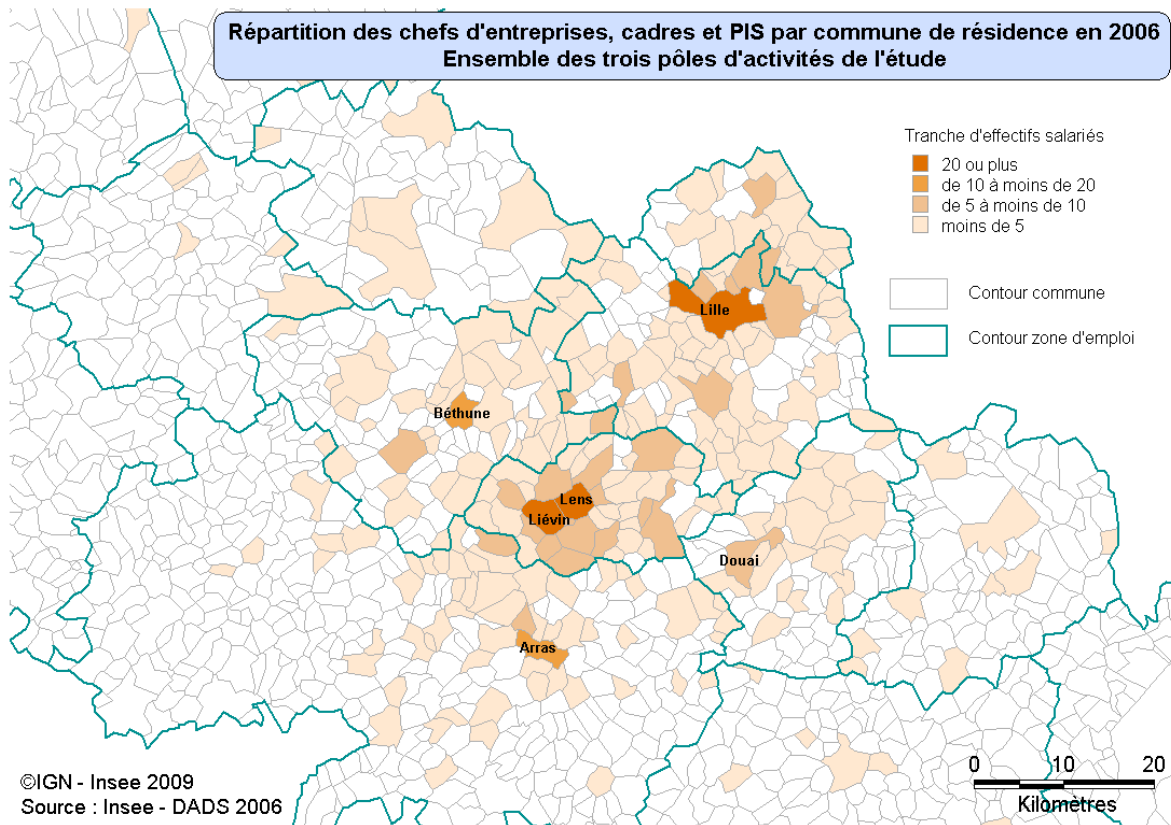
Unité : %

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Lens-Hénin	35,4	43,6	77,0	67,2	64,0	27,8	42,8	67,9	64,0	58,9
Béthune-Bruay	11,5	11,5	9,1	14,7	12,5	11,4	14,5	14,9	17,2	15,6
Lille	17,3	14,0	4,6	5,8	7,5	23,0	11,8	4,6	4,6	7,3
Artois-Ternois	13,4	7,7	4,6	4,8	5,8	14,4	10,1	5,7	6,0	7,2
Douaisis	3,9	3,2	1,5	1,3	1,8	4,2	3,5	2,7	1,7	2,5
Autre zone de la région	9,0	9,7	2,4	3,3	4,4	11,5	8,6	1,9	4,9	5,1
Zone hors région	9,5	10,4	0,9	2,9	4,0	7,6	8,7	2,3	1,6	3,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Dont communauté d'agglomération de Lens-Liévin</i>	<i>30,7</i>	<i>38,7</i>	<i>70,1</i>	<i>61,0</i>	<i>57,9</i>	<i>24,9</i>	<i>36,1</i>	<i>60,1</i>	<i>57,0</i>	<i>52,0</i>

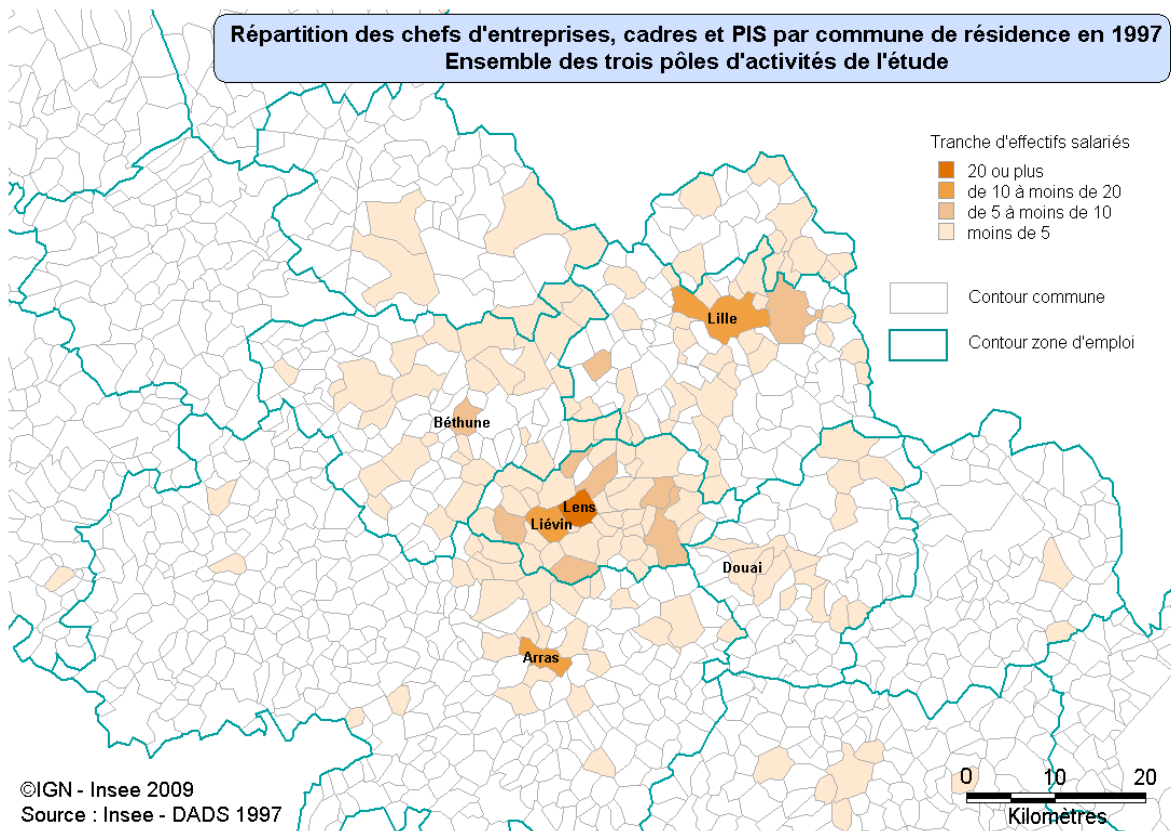
Données manquantes : 4 (1997)

Source : Insee - DADS 1997, 2006

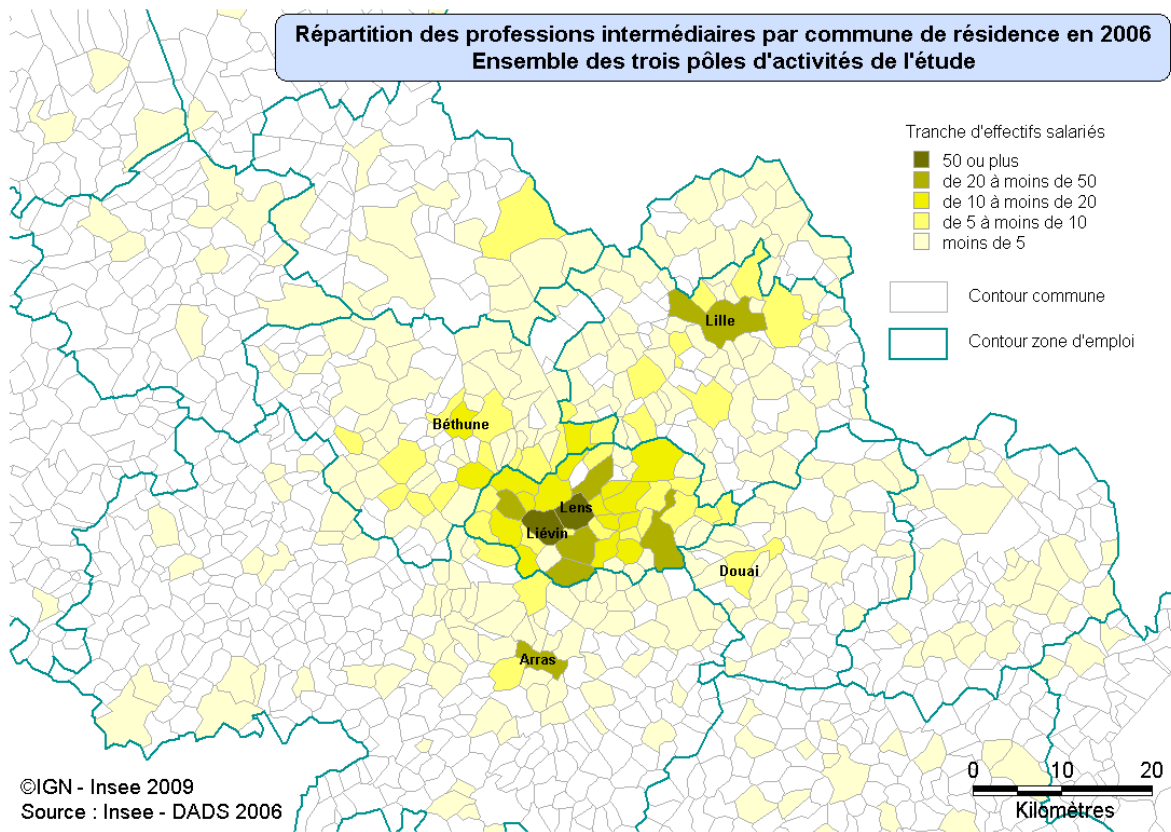
Carte 2-1



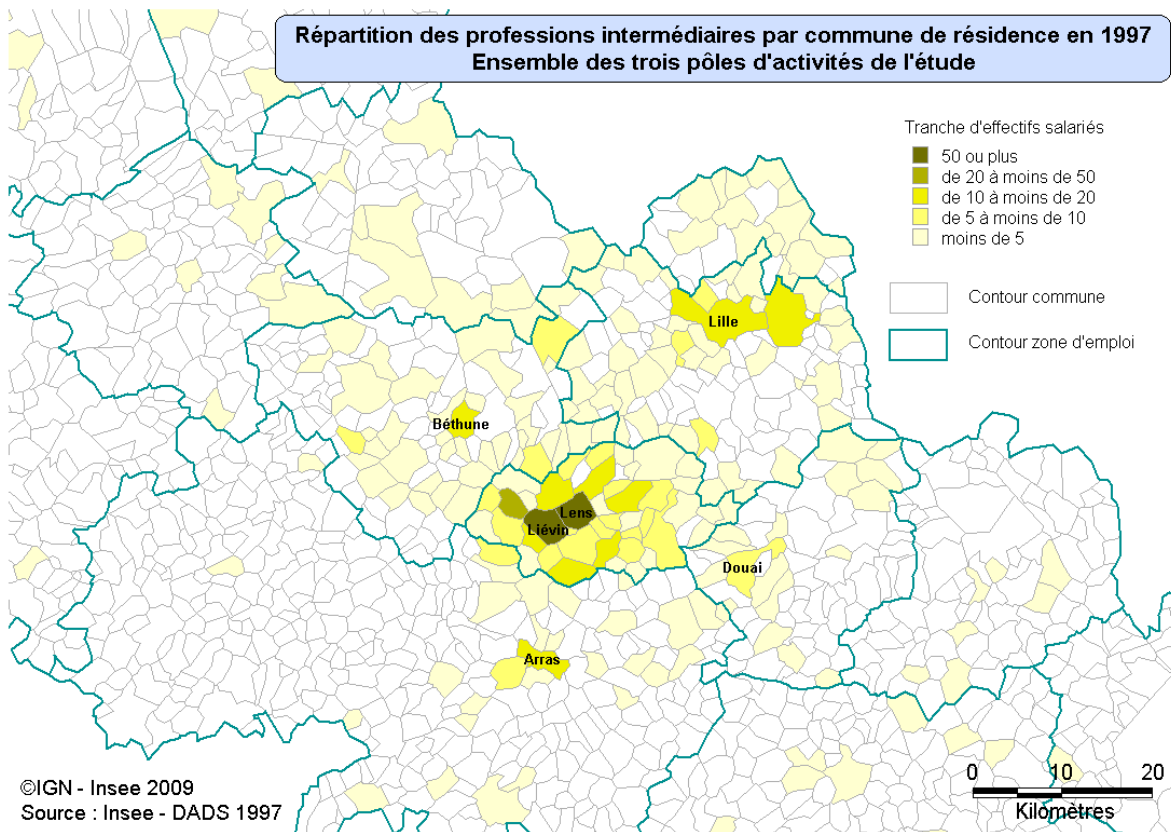
Carte 2-2



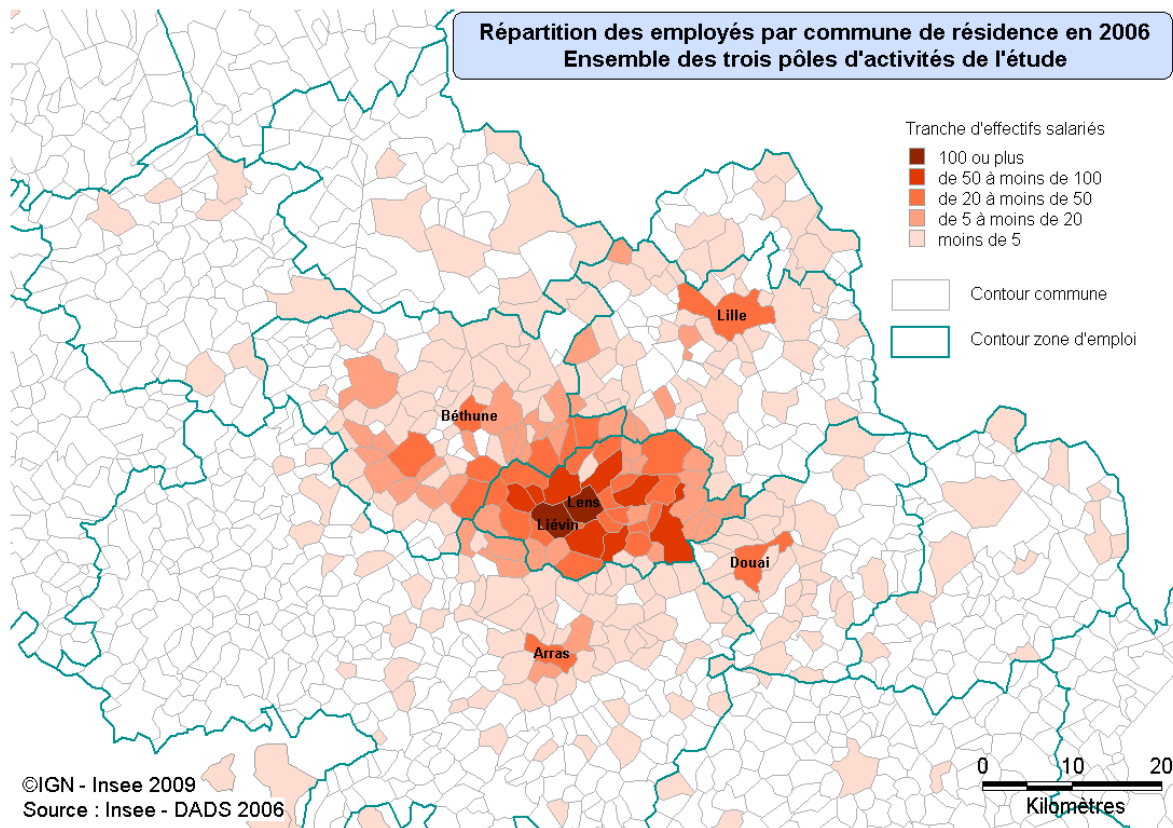
Carte 3-1



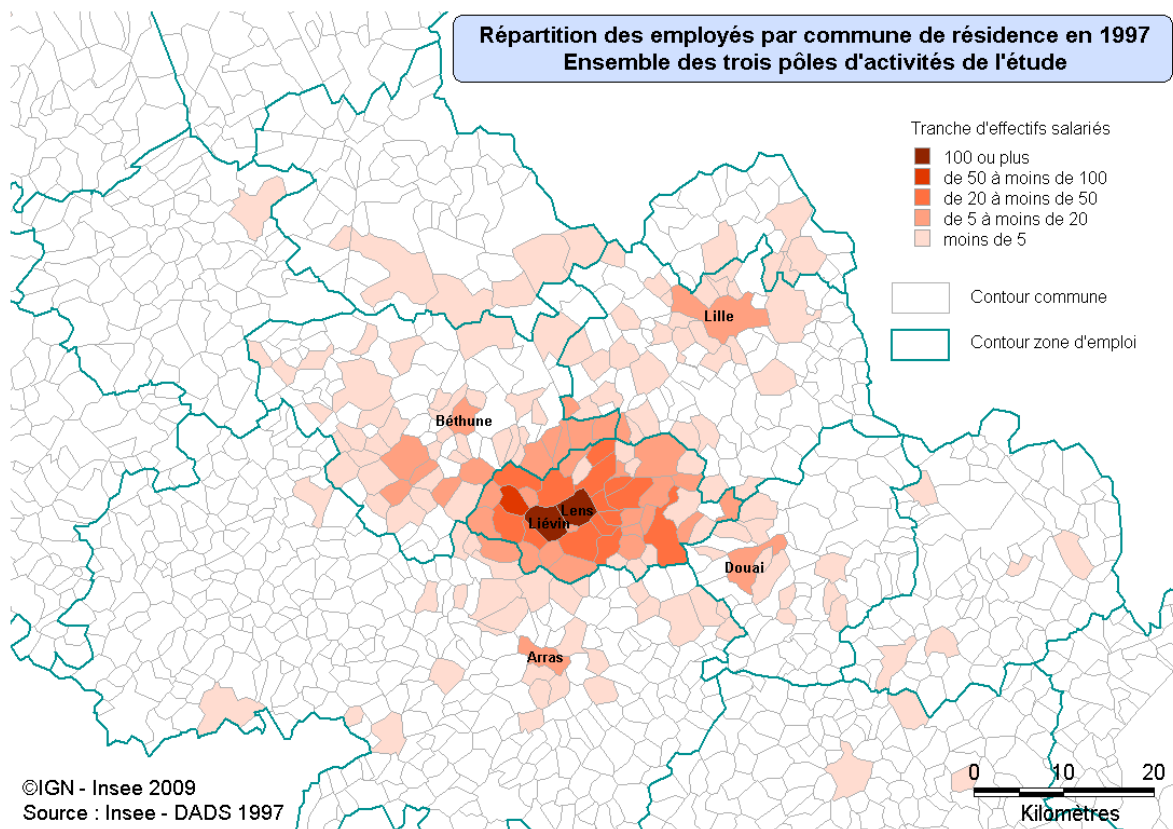
Carte 3-2



Carte 4-1

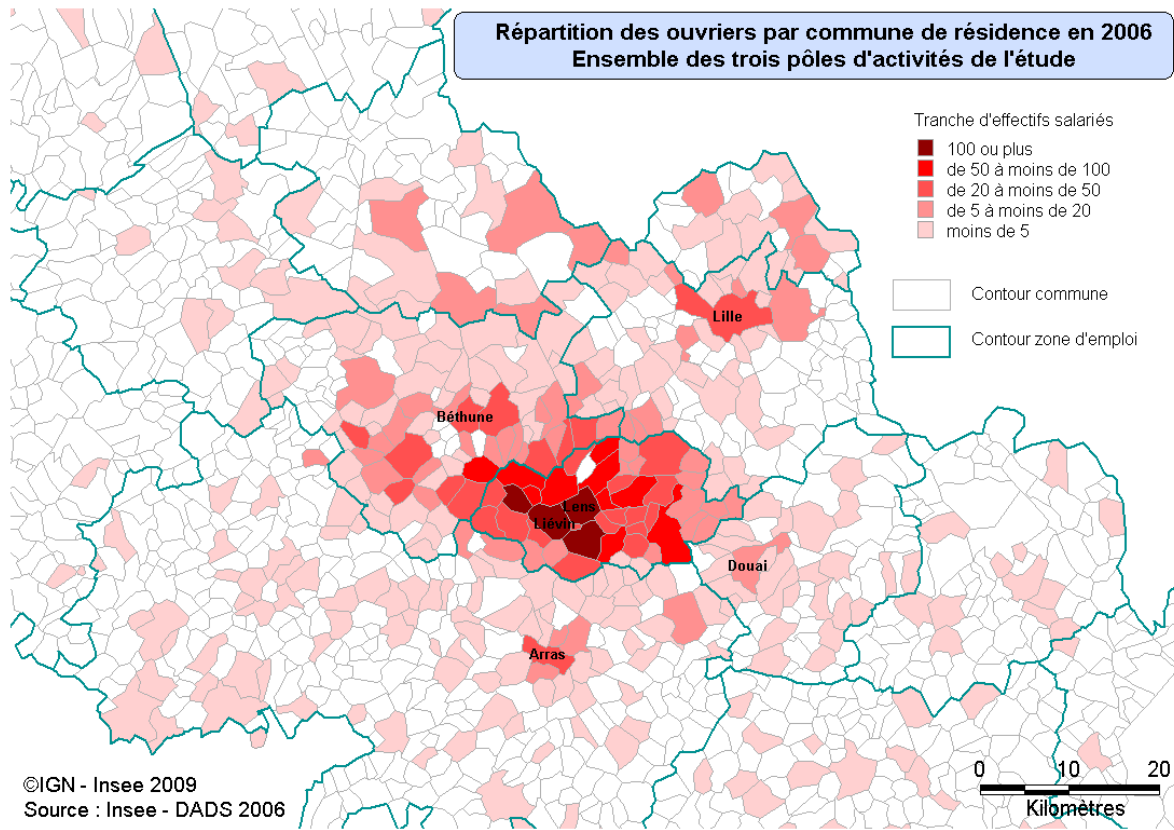


Carte 4-2





Carte 5-1



Carte 5-2

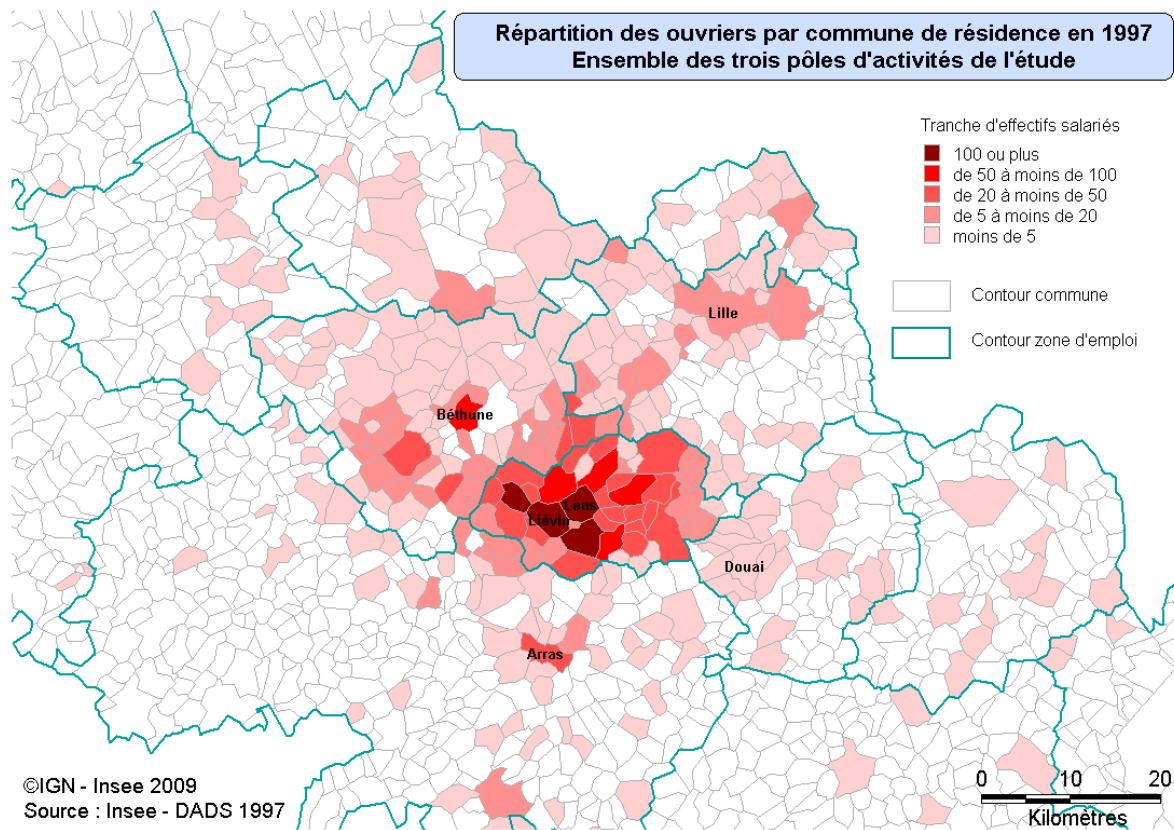


Tableau 18

**Nombre de postes salariés des trois pôles d'activités au 31/12/06 dans les principales zones d'emploi et communes de résidence**

Zone d'emploi de résidence	Commune de résidence	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
<b>Lens-Hénin</b>		<b>203</b>	<b>598</b>	<b>1937</b>	<b>2423</b>	<b>5161</b>
dont :	Liévin	37	101	391	462	991
	Lens	31	74	248	356	710
	Bully-les-Mines	8	35	87	138	268
	Avion	8	27	85	131	252
	Vendin-le-Vieil	5	29	87	94	215
	Loos-en-Gohelle	8	14	82	71	175
	Méricourt	6	10	73	76	165
	Hénin-Beaumont	7	25	59	56	147
	Harnes	<-	19*	->	54	71
	Grenay	<-	12*	->	53	68
	Loison-sous-Lens	5	11	48	64	129
	Mazingarbe	<-	12*	->	39	69
	Wingles	<-	10*	->	39	52
	Sallaumines	<-	8*	->	43	48
	Noyelles-sous-Lens	<-	15*	->	45	33
	Rouvroy	5	11	30	44	89
	Sains-en-Gohelle	5	8	27	44	84
	Montigny-en-Gohelle	6	8	32	37	84
	Aix-Noulette	<-	16*	->	32	35
	Angres	6	7	39	28	80
	Billy-Montigny	<-	8*	->	29	41
	Carvin	5	13	34	26	78
	Annay	<-	12*	->	21	44
	Vimy	5	26	23	23	77
	Fouquières-lès-Lens	<-	12*	->	17	37
	Éleu-dit-Leauwette	5	6	23	31	66
	Courrières	<-	7*	->	21	33
	Hulluch	<-	12*	->	23	23
<b>Béthune-Bruay</b>		<b>83</b>	<b>202</b>	<b>427</b>	<b>652</b>	<b>1365</b>
dont :	Béthune	19	17	30	46	111
	Noeux-les-Mines	<-	15*	->	36	55
	Bruay-la-Buissière	7	9	24	44	84
	Douvrin	<-	14*	->	28	25
	Barlin	<-	7*	->	19	37
	Hersin-Coupigny	<-	7*	->	23	33
	Haisnes	<-	7*	->	23	31
	Vermelles	<-	13*	->	26	21
	Beuvry	<-	12*	->	18	24
	Billy-Berclau	5	9	14	17	45
<b>Lille</b>		<b>168</b>	<b>165</b>	<b>132</b>	<b>173</b>	<b>639</b>
dont :	Lille	39	23	22	23	107
	Bassée	5	5	12	12	34
	Villeneuve-d'Ascq	6	<-	10*	->	7
	Armentières	<-	5*	->	7	10
<b>Artois-Ternois</b>		<b>105</b>	<b>142</b>	<b>163</b>	<b>226</b>	<b>636</b>
dont :	Arras	14	21	29	33	96
	Ablain-Saint-Nazaire	8	6	13	7	34
	Saint-Laurent-Blangy	<-	8	->	18	26
	Achicourt	<-	6*	->	6	9
<b>Douais</b>		<b>30</b>	<b>49</b>	<b>76</b>	<b>65</b>	<b>220</b>
dont :	Douai	6	10	26	6	47
<b>Autre zone de la région</b>		<b>84</b>	<b>120</b>	<b>55</b>	<b>186</b>	<b>445</b>
<b>Zone hors région</b>		<b>56</b>	<b>121</b>	<b>65</b>	<b>62</b>	<b>304</b>
<b>Ensemble</b>		<b>729</b>	<b>1398</b>	<b>2855</b>	<b>3788</b>	<b>8770</b>
dont :	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	182	505	1717	2161	4564

\* Afin de respecter le secret statistique, certaines modalités ont été regroupées. Ainsi, dans la zone d'emploi de résidence de Lens-Hénin, 19 chefs d'entreprises, cadres et PIS ou professions intermédiaires habitent la commune de Harnes.

Source : Insee - DADS 2006

Le comportement des salariés des trois pôles d'activités pour leur lieu de résidence n'est pas le même suivant le pôle dans lequel ils travaillent. La localisation géographique des pôles et la proximité d'axes de communication influent beaucoup sur leurs choix.

Les salariés du pôle Central résident plus souvent que les autres sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de la zone d'emploi de Lens-Hénin, et ce quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Ils se tournent aussi moins vers la zone de Lille, mais davantage vers celle d'Arras que la moyenne (cf. tableau 19-1).

La répartition des salariés du pôle Central par zone d'emploi de résidence est celle qui a le plus évolué des trois entre 1997 et 2006. La part des postes vivant dans la zone d'emploi de Lens-Hénin a en effet chuté de 10 points pendant cette période, contre 5 points en moyenne sur les trois pôles. Ces postes lui ont essentiellement préféré comme lieu de résidence les zones de Béthune-Bruay et de l'Artois-Ternois.

Les chefs d'entreprises, cadres et PIS sont les plus fortement concernés par ce phénomène : ils étaient 61% à résider dans la zone d'emploi de Lens-Hénin en 1997, contre 35% en 2006. Au niveau de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, ces parts sont passées de 55% à 28% en 9 ans. Pour les autres catégories socioprofessionnelles, les baisses dans la zone de Lens-Hénin se situent entre 6 et 8 points.

Tableau 19-1

**Répartition des salariés du pôle Central par zone d'emploi de résidence selon la catégorie socioprofessionnelle en 1997 et 2006**

Unité : %

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Lens-Hénin	61,2	58,5	85,5	81,8	78,7	35,1	52,9	77,8	75,1	68,9
Béthune-Bruay	s	10,9	6,6	7,4	7,4	15,9	16,1	11,4	10,6	12,5
Lille	s	8,2	1,4	2,4	3,0	15,1	6,2	2,5	2,1	4,1
Artois-Ternois	16,3	8,2	4,4	5,0	5,7	15,6	12,9	6,0	7,0	8,4
Douais	s	3,3	1,2	2,1	2,2	2,5	4,6	1,1	3,1	2,4
Autre zone de la région	s	7,1	s	s	1,8	7,5	5,8	0,7	2,1	2,6
Zone hors région	s	3,8	s	s	1,1	8,4	1,5	0,5	0,0	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dont communauté d'agglomération de Lens-Liévin	55,1	52,5	83,3	76,8	74,8	27,6	45,6	75,4	64,8	63,1

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006

Les salariés du pôle Nord-est ont un comportement proche de celui observé sur la moyenne des trois pôles. La part de travailleurs habitant la zone de Lille est sensiblement plus élevée qu'ailleurs, du fait de la position géographique du pôle plus proche de ce territoire.

Le choix du lieu d'habitation par les salariés de ce pôle s'est très peu modifié en l'espace de neuf ans. De légères parts ont été cédées par les zones d'emploi de Lens-Hénin et de Lille aux zones d'emploi de Béthune-Bruay et d'Arras.

Tableau 19-2

**Répartition des salariés du pôle Nord-est par zone d'emploi de résidence selon la catégorie socioprofessionnelle en 1997 et 2006**

Unité : %

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Lens-Hénin	32,6	39,0	74,1	63,1	59,9	25,0	38,5	65,5	62,0	56,5
Béthune-Bruay	12,0	12,6	9,3	15,4	13,1	10,8	14,1	15,7	17,2	15,7
Lille	21,4	19,3	6,8	8,6	10,7	26,8	15,6	5,4	4,9	8,5
Artois-Ternois	9,8	7,4	4,1	4,1	5,0	13,4	9,1	4,7	5,4	6,4
Douais	3,6	3,7	1,5	1,3	1,9	4,5	3,5	3,4	1,8	2,9
Autre zone de la région	10,1	10,2	3,2	4,0	5,2	14,2	9,7	2,4	6,3	6,1
Zone hors région	10,5	8,0	0,9	3,5	4,1	5,4	9,6	2,9	2,4	3,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dont communauté d'agglomération de Lens-Liévin	26,1	33,1	63,7	54,2	51,3	21,6	31,5	55,0	54,0	48,2

Données manquantes : 2 (1997)

Source : Insee - DADS 1997, 2006



L'écart observé entre les pôles s'explique par le lieu de résidence des employés du pôle Ouest nettement différent des autres. En 2006, seule la moitié d'entre eux vit dans la CommunAupole de Lens-Liévin ou dans la zone d'emploi de Lens-Hénin. Habitant très souvent dans les secteurs de Béthune-Bruay et d'Arras, ils contribuent pour beaucoup à donner au pôle Ouest les plus fortes parts de travailleurs résidant dans les zones d'emploi de Béthune et de l'Artois-Ternois parmi les trois pôles. Les évolutions sont également très dissemblables entre ce pôle et les deux autres, puisque les proportions de chefs, cadres, PIS et de professions intermédiaires résidant à proximité du pôle sont plus fortes en 2006 qu'en 1997. Elles s'établissent respectivement à 32% et 44% aujourd'hui, contre 19% et 41% neuf années auparavant. Les chefs, cadres et PIS s'implantent en effet de moins en moins dans les zones de Béthune-Bruay et d'Arras et privilégient davantage le secteur de Lens. Dans le cas de la CommunAupole, cette tendance est particulièrement visible au niveau des chefs d'entreprises, cadres et PIS dont la part a augmenté de 3 points entre 1997 et 2006. Il est probable que l'attractivité des communes implantées dans les collines de l'Artois de la CommunAupole joue un rôle non négligeable dans ce phénomène propre à cette catégorie socioprofessionnelle et à ce pôle.

Tableau 19-3

**Répartition des salariés du pôle Ouest par zone d'emploi de résidence selon la catégorie socioprofessionnelle en 1997 et 2006**

Unité : %

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Lens-Hénin	29,4	40,5	63,8	68,9	61,4	31,5	43,6	51,3	63,8	56,5
Béthune-Bruay	14,1	9,5	17,4	16,5	15,4	9,7	13,6	21,3	20,1	18,4
Lille	10,6	7,0	s	1,8	3,2	16,6	6,5	5,6	4,9	6,2
Artois-Ternois	23,5	8,0	8,0	6,1	7,7	17,3	10,1	14,6	6,8	9,1
Douais	s	s	s	0,9	1,3	4,5	2,1	1,1	0,9	1,4
Autre zone de la région	s	s	5,1	2,9	4,7	5,2	8,7	2,8	2,9	3,9
Zone hors région	11,8	22,0	s	2,8	6,2	15,1	15,5	3,3	0,7	4,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Dont communauté d'agglomération de Lens-Liévin</i>	<i>31,8</i>	<i>39,0</i>	<i>61,6</i>	<i>67,0</i>	<i>59,8</i>	<i>34,5</i>	<i>39,0</i>	<i>50,7</i>	<i>60,9</i>	<i>54,1</i>

s : secret statistique

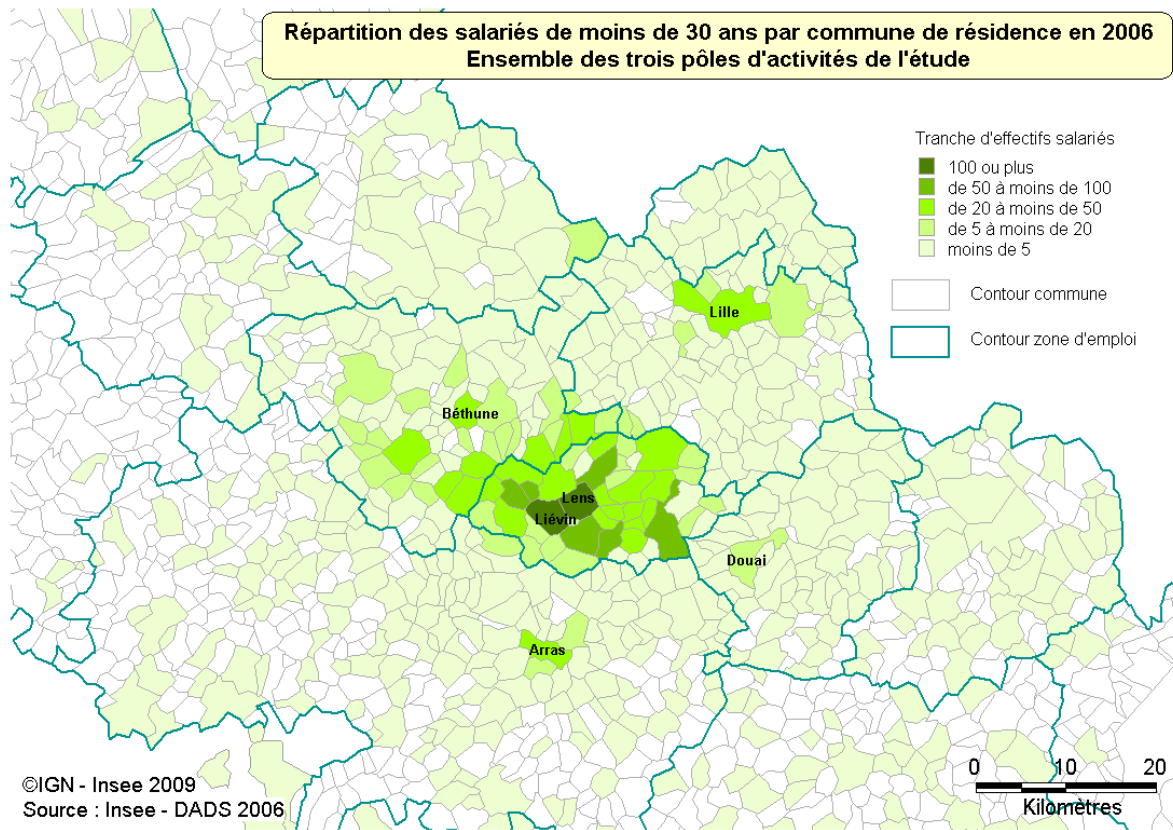
Données manquantes : 2 (1997)

Source : Insee - DADS 1997, 2006

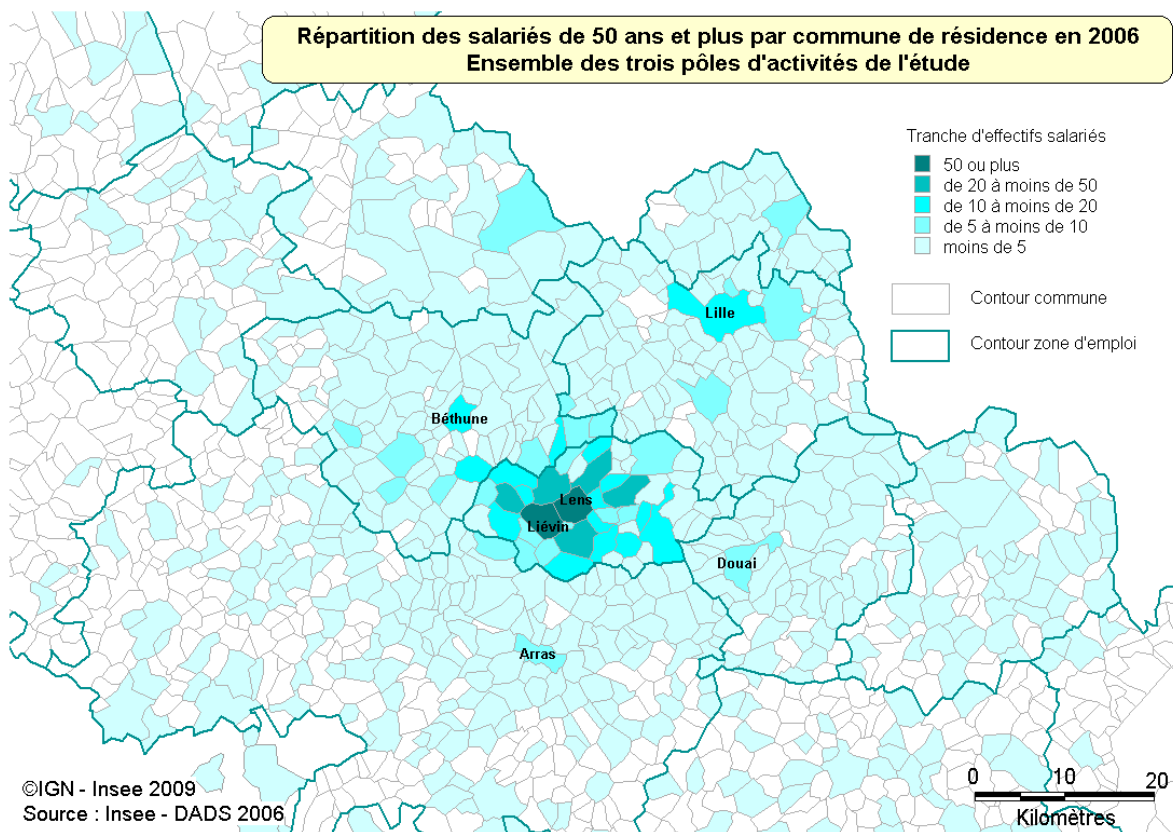
Les salariés les plus jeunes s'installent souvent à proximité de leur lieu de travail. Ainsi, 56% des travailleurs de moins de 30 ans vivent en 2006 dans la CommunAupole de Lens-Liévin, et plus largement 63% vivent dans la zone d'emploi de Lens-Hénin. Plus on avance dans les tranches d'âges, plus les salariés ont tendance à s'éloigner : ces proportions s'établissent à 49% et 54% pour les 50 ans et plus.

Ce constat rejoint le classement des employés en tête des catégories vivant au plus proche des pôles d'activités, puisque les employés sont les plus représentés parmi les tranches d'âge les plus jeunes.

Carte 6-1



Carte 6-2



Ce phénomène d'éloignement des travailleurs âgés s'observait déjà en 1997. Toutefois, quel que soit l'âge, les salariés résidaient nettement plus souvent aux environs des pôles d'activités en 1997 qu'ils ne le font en 2006. Les moins de 30 ans sont aujourd'hui plus fréquents dans la zone de Béthune-Bruay ; les 30 - 39 ans se sont surtout tournés vers Béthune-Bruay et le Douaisis ; les zones d'emploi de Lille et d'Arras ont capté les 40 - 49 ans. Enfin, les salariés de 50 ans et plus sont toujours aussi souvent implantés qu'en 1997 dans la zone de Lens-Hénin ; ils ont en revanche quelque peu délaissé les zones lilloise et douaisienne, au profit de celle d'Artois-Ternois et de Béthune-Bruay.

Tableau 20

**Répartition des salariés des trois pôles d'activités par zone d'emploi de résidence selon l'âge en 1997 et 2006**

Unité : %

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Lens-Hénin	70,9	62,3	61,4	54,2	64,0	62,8	57,4	58,5	54,0	58,9
Béthune-Bruay	9,6	14,0	14,3	11,6	12,5	17,2	15,9	14,2	13,5	15,6
Lille	6,8	7,4	6,8	12,2	7,5	5,3	7,9	7,8	9,4	7,3
Artois-Ternois	4,5	6,8	6,0	5,4	5,8	6,2	7,4	7,9	7,8	7,2
Douaisis	1,3	1,9	1,7	3,2	1,8	2,1	3,4	2,2	2,0	2,5
Autre zone de la région	4,1	3,8	5,1	6,4	4,4	4,1	5,0	5,4	7,0	5,1
Zone hors région	2,7	3,8	4,7	7,2	4,0	2,3	2,9	4,0	6,4	3,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Dont communauté d'agglomération de Lens-Liévin</i>	<i>64,3</i>	<i>56,5</i>	<i>55,3</i>	<i>48,6</i>	<i>57,9</i>	<i>55,5</i>	<i>50,2</i>	<i>52,0</i>	<i>48,6</i>	<i>52,0</i>

Données manquantes : 7 (1 en 2006 et 6 en 1997)

Source : Insee - DADS 1997, 2006

Les jeunes salariés et les employés étant les plus nombreux à exercer leur activité à temps partiel, il est par ailleurs normal de constater que les postes à temps partiel sont localisés au plus proche du lieu de travail. En 2006, 70% des travailleurs à temps partiel habitent dans la zone d'emploi de Lens-Hénin, pour seulement 57% du personnel à plein temps.

## Définitions

### **Ouvrier de type industriel**

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant des tâches manuelles dans le cadre d'une division poussée du travail. Elle inclut les personnels ouvriers du secteur public.

L'exécution d'un travail de type industriel peut consister en la conduite, la surveillance, la préparation, le réglage, l'entretien d'installations industrielles, de machines, d'engins de génie civil ou de travail du béton ; elle n'inclut pas la conduite d'engins de transport et de la manutention.

Précisément, les domaines suivants relèvent du type industriel :

- la conduite d'installations industrielles automatisées, ou de machines dans l'industrie lourde (chimie, IAA, production et première transformation des métaux, fonderie, industrie du verre, des matériaux de construction et céramiques, industrie lourde du bois et du papier carton) ;
- la conduite d'installations de production d'énergie ;
- le travail de laboratoire ;
- le travail des métaux par formage, soudure, revêtement, enlèvement de métal dans le cadre d'une activité de production (même à l'unité ou en petite série) ;
- l'ajustage et le montage en atelier d'éléments mécaniques (même à l'unité ou en petite série) ;
- la production de matériels électriques et électroniques ;
- la conduite de machines du textile ;
- le travail industriel ou semi-industriel des étoffes et du cuir (grande ou moyenne série seulement) ;
- le travail industriel du bois ;
- la composition et l'impression ;
- le contrôle des produits fabriqués, dans les industries de toutes natures ;
- le réglage et l'entretien (électrique ou mécanique) des équipements de production industrielle, des équipements de télécommunication et des matériels lourds de transport (air, mer, fer) ;
- les travaux publics et le travail du béton, ainsi que le montage des charpentes métalliques de grande dimension et la conduite d'engins spéciaux des travaux publics et du bâtiment (engins de levage exclus) ;
- les mines et les carrières (taille de pierre exclue).

### **Ouvrier de type artisanal**

Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant des tâches manuelles dans le cadre d'un travail peu divisé.

Précisément, les domaines suivants relèvent du type artisanal :

- le gros œuvre du bâtiment, à l'exception du travail du béton et du montage des charpentes métalliques de grandes dimensions, les travaux publics étant exclus, la taille des pierres incluse ;
- le second œuvre du bâtiment dans son ensemble, y compris la menuiserie du bâtiment, la métallerie, l'installation électrique ;
- l'entretien et la réparation des automobiles et autres véhicules terrestres, à l'exclusion des matériels ferroviaires ;
- le dépannage des appareils électroménagers à usage domestique (y compris radio, télé, haute fidélité,...), à l'exclusion des matériels lourds de télécommunications ;
- l'entretien et la réparation d'autres matériels à usage non industriel : montres, horloges, machines de bureau (ordinateurs exclus), ascenseurs ;
- l'entretien général des bâtiments ;
- les travaux de fabrication effectués à la main ou à l'aide d'un outillage léger pour l'habillement, les étoffes, les cuirs et peaux, les chaussures, la maroquinerie, le moulage noyautage à la main, le travail du verre ou de la céramique à la main ;
- la fabrication d'aliments ou de repas. Les cuisiniers qualifiés sont considérés comme des ouvriers de type artisanal ainsi que les bouchers charcutiers, boulangers et pâtisseries quand ils vendent directement au consommateur. Les vendeurs en boucherie ne préparant pas eux-mêmes les morceaux vendus sont à classer dans les employés de commerce.

Les ouvriers de type artisanal travaillent dans les petits établissements. Leur tâche est moins répétitive que celle des ouvriers de type industriel. Leur apprentissage se fait sur le tas, alors que l'apprentissage scolaire est plus fréquent pour les ouvriers industriels.

**Temps complet** : pour les données issues des DADS de 1997, un salarié est considéré à temps complet lorsqu'il effectue au moins 2 028 heures de travail dans l'année. Pour les données issues des DADS de 2006, le temps complet n'est pas défini par un nombre d'heures fixe et égal pour tous les salariés, mais par une référence horaire propre à chaque entreprise et calculée comme suit :

- pour les entreprises d'au moins 1 000 salariés, l'horaire de référence est l'horaire effectué par 75% des postes de l'entreprise ;
- pour les entreprises de moins de 1 000 salariés, l'horaire de référence est l'horaire effectué par 75% des postes classés dans le même secteur d'activité et la même tranche de taille (20 salariés ou moins / plus de 20 salariés) que ceux de l'entreprise.

**Équivalent Temps Plein (ETP)** : c'est une unité de mesure de l'emploi. Elle est égale au rapport du volume de travail effectué par le salarié à celui effectué par une personne à temps plein.

**Contrats autres que CDI et CDD** : ils regroupent les contrats de travail temporaire, les contrats d'apprentissage, les contrats emploi jeunes, les contrats emploi solidarité, les contrats IRCANTEC, les contrats nouvelle embauche, les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les contrats d'avenir et les postes sans contrat.

**Secret statistique** (noté "s" dans les tableaux) : les données issues de CLAP et des DADS sont soumises au secret statistique. La règle qui le définit est la suivante :

- chaque case doit comprendre au moins 3 établissements ;
- le plus gros établissement ne doit pas représenter plus de 85% de la grandeur de la case ;
- chaque case doit comprendre au moins 5 salariés.

Ce secret statistique de premier ordre est complété par un deuxième niveau. Le secret statistique de second ordre assure l'impossibilité de reconstituer, par l'intermédiaire de totaux, la valeur soumise au secret statistique de premier ordre. Ce second niveau de secret est appliqué de façon manuelle.

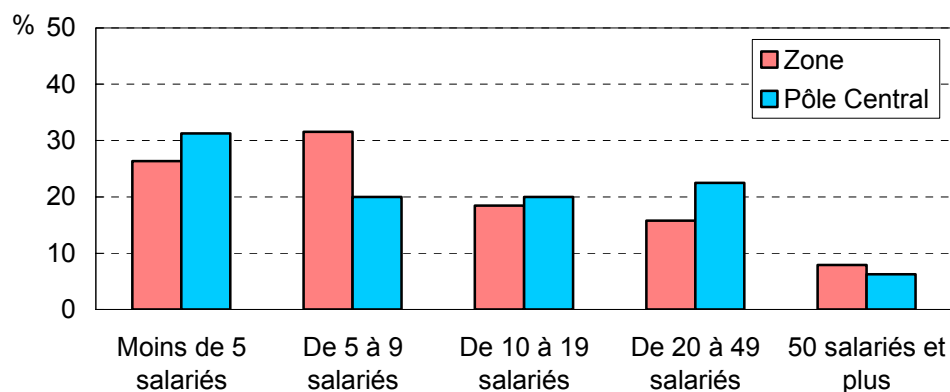
## La zone « Carrefour et périphérie »

### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	0	0	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0
Commerce	26	27	511	81	705	77
Services	10	11	120	19	211	23
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>631</b>	<b>100</b>	<b>916</b>	<b>100</b>

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



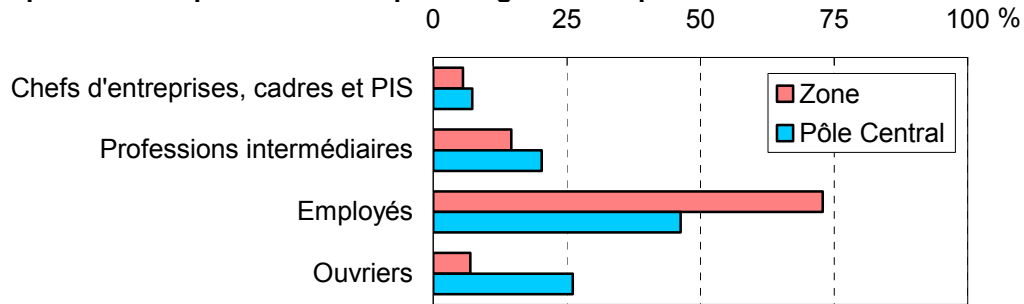
Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Central en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	33,2	60,9	59,0	87,3	9,0
Pôle Central	35,0	42,5	72,1	87,5	10,0

Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



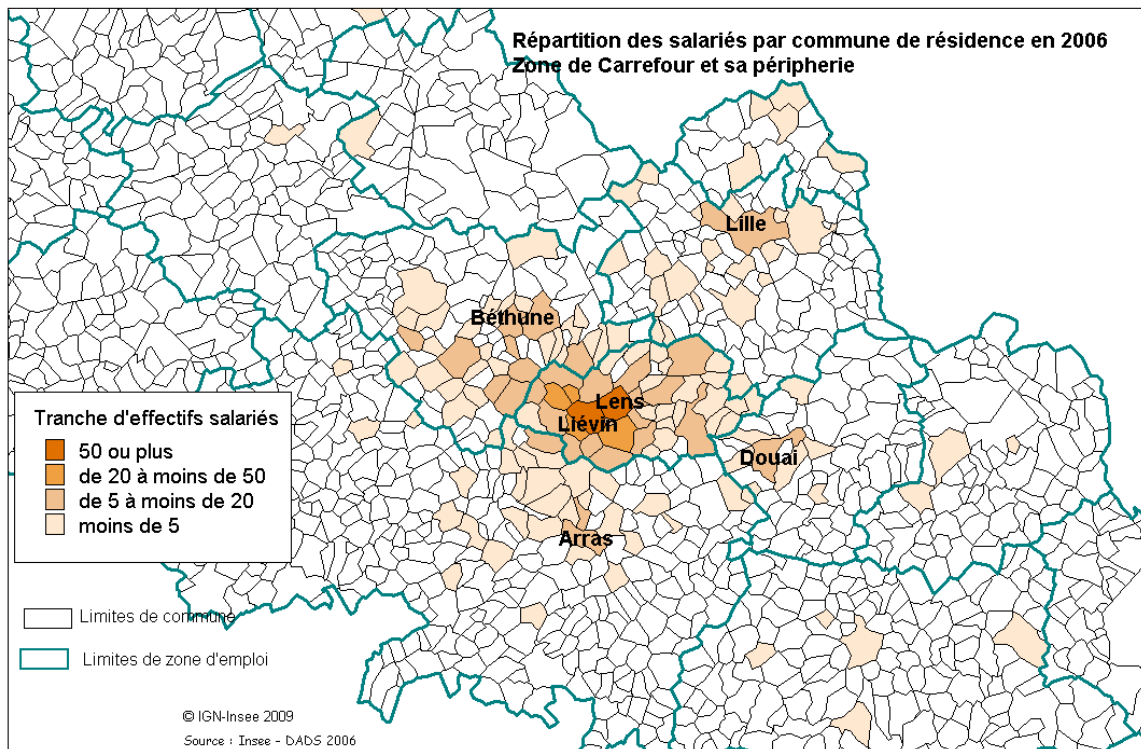
Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1997 et 2006

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	68,2	68,9	86,9	77,8	82,1	37,5	59,0	79,0	69,8	73,2
Béthune-Bruay	0,0	4,9	6,6	s	5,9	s	21,0	11,2	11,1	12,4
Artois-Ternois	s	9,0	4,1	11,1	5,9	13,0	5,0	5,1	14,3	6,1
Lille	s	6,6	s	s	2,4	21,7	4,5	2,5	0,0	3,7
Douaisis	s	4,1	1,1	0,0	1,7	0,0	5,3	1,2	s	1,9
Autre zone de la région	s	s	s	s	1,0	11,9	s	s	s	2,0
Zone hors région	0,0	s	s	0,0	1,1	s	s	s	0,0	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006



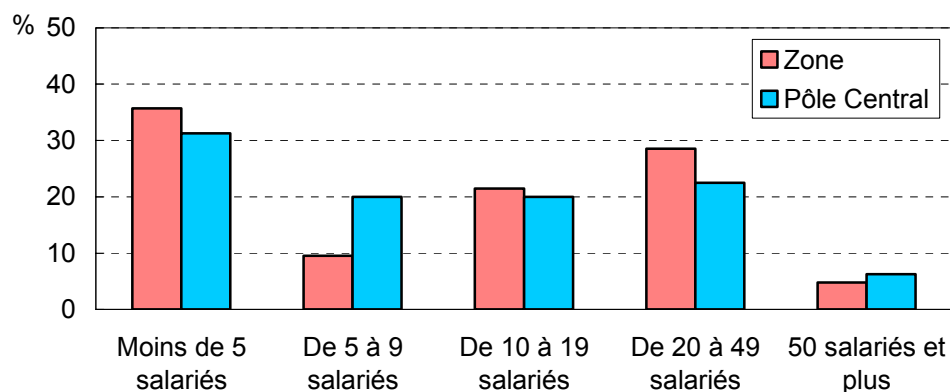
## La zone « Saint-Amé - An 2000 - Lieauwette »

### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	4	7	210	43	238	33
Construction	6	6	69	14	117	16
Commerce	7	17	91	19	227	31
Services	11	12	114	24	141	20
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>42</b>	<b>484</b>	<b>100</b>	<b>723</b>	<b>100</b>

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Central en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	37,2	19,5	88,5	87,8	11,1
Pôle Central	35,0	42,5	72,1	87,5	10,0

Source : Insee - DADS 2006



### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



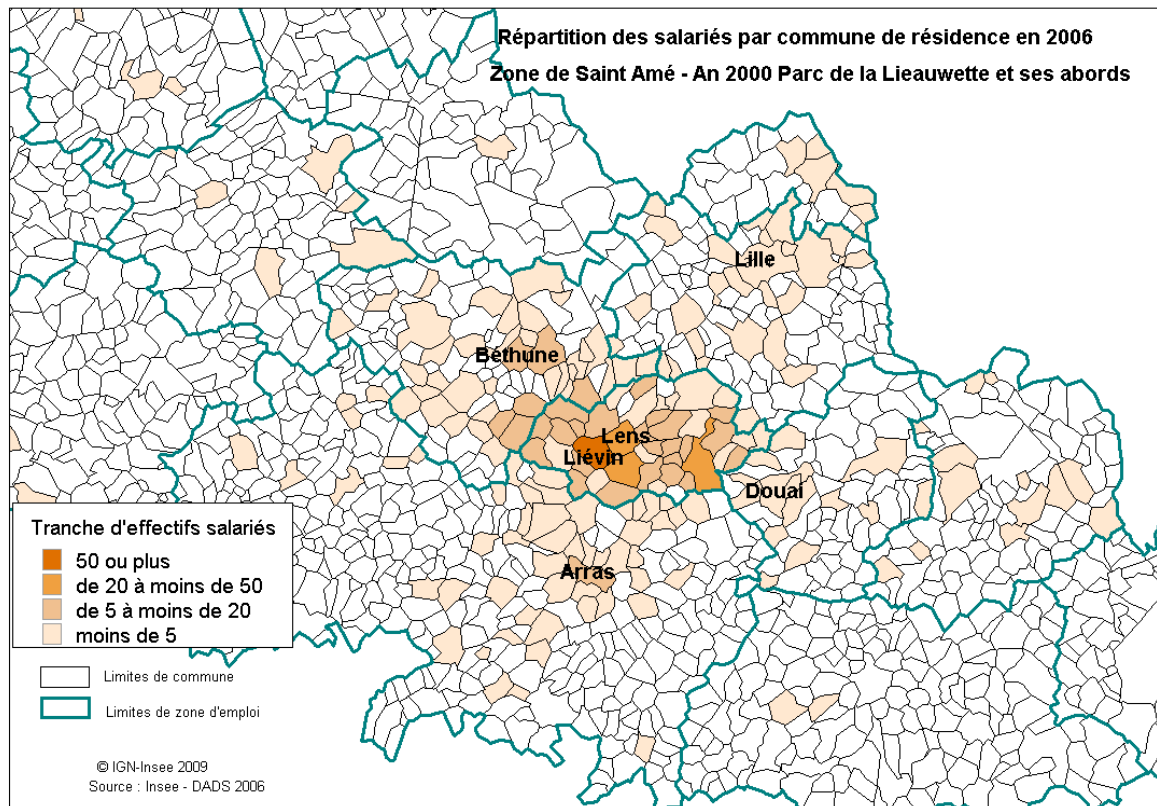
Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1997 et 2006

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	55,6	37,7	75,4	82,4	74,4	33,3	48,7	69,1	76,0	63,6
Béthune-Bruay	s	23,0	s	7,8	9,5	21,7	12,8	13,2	10,5	12,5
Artois-Ternois	18,5	s	s	4,2	5,6	17,4	18,3	12,9	5,8	11,2
Lille	s	11,5	s	2,1	3,9	10,1	7,3	s	2,5	4,6
Douaisis	s	s	s	2,4	2,7	s	4,2	0,0	3,0	3,1
Autre zone de la région	s	16,4	0,0	s	2,9	s	s	0,0	2,2	3,3
Zone hors région	0,0	s	s	s	1,0	8,7	s	s	0,0	1,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006



## La zone « Bois Rigault »

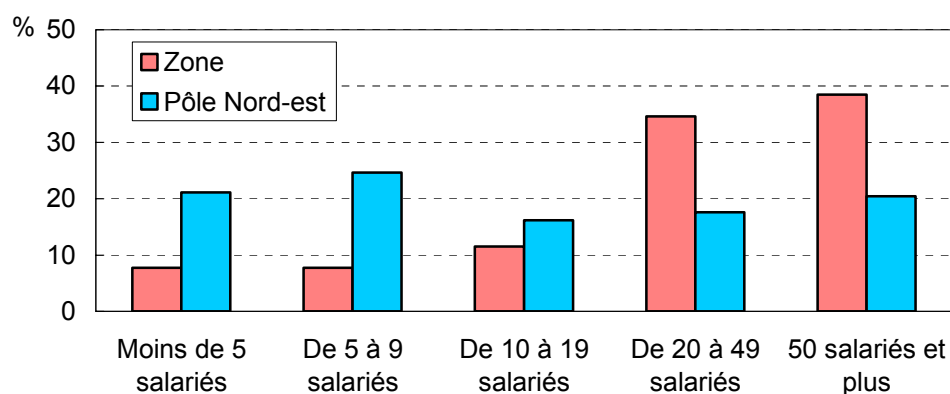
### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	6	9	231	57	642	36
Construction	1	2	s	s	s	s
Commerce	0	7	0	0	350	20
Services	6	8	s	s	s	s
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>408</b>	<b>100</b>	<b>1 776</b>	<b>100</b>

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Nord-est en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	36,8	35,1	94,9	90,7	10,1
Pôle Nord-est	36,3	37,0	84,5	87,3	10,2

Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



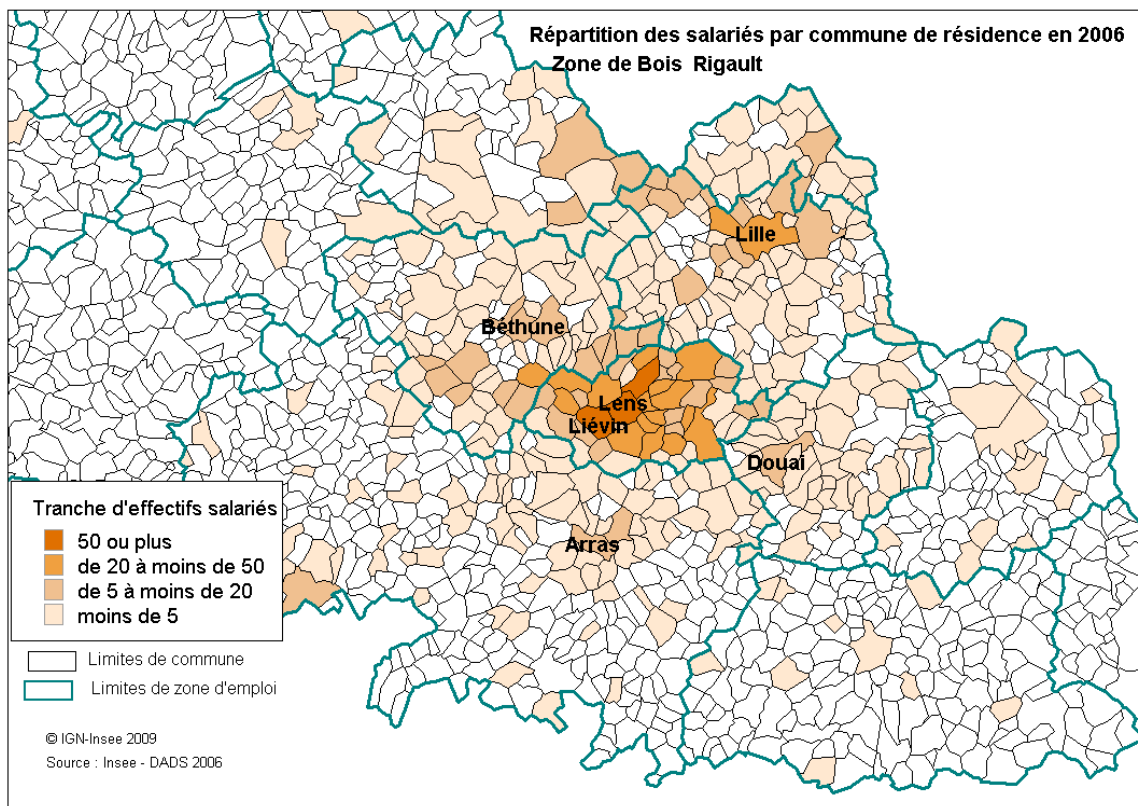
Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1997 et 2006

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	24,0	16,4	38,5	50,9	42,9	17,3	29,1	50,9	62,1	49,6
Béthune-Bruay	s	s	15,4	9,2	8,3	5,3	10,9	15,6	13,4	12,8
Artois-Ternois	s	s	s	3,5	4,9	12,1	9,5	4,9	7,3	7,5
Lille	28,0	37,7	33,3	24,0	27,2	32,4	17,5	9,5	7,6	11,9
Douais	0,0	s	s	2,5	2,5	6,4	2,4	3,7	3,1	3,4
Autre zone de la région	s	24,6	s	9,9	12,0	18,1	10,0	3,8	4,9	6,6
Zone hors région	s	9,8	0,0	0,0	2,2	8,5	20,6	11,6	1,6	8,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006



## La zone « Cora Lens 2 »

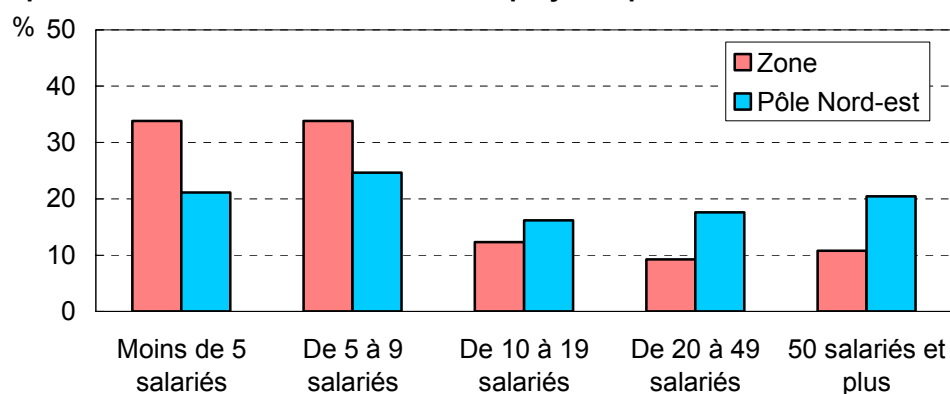
### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	1	1	s	s	s	s
Construction	0	0	0	0	0	0
Commerce	32	53	619	64	1 057	71
Services	12	11	s	s	s	s
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>65</b>	<b>962</b>	<b>100</b>	<b>1 481</b>	<b>100</b>

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Nord-est en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	35,1	62,7	64,1	87,5	10,2
Pôle Nord-est	36,3	37,0	84,5	87,3	10,2

Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



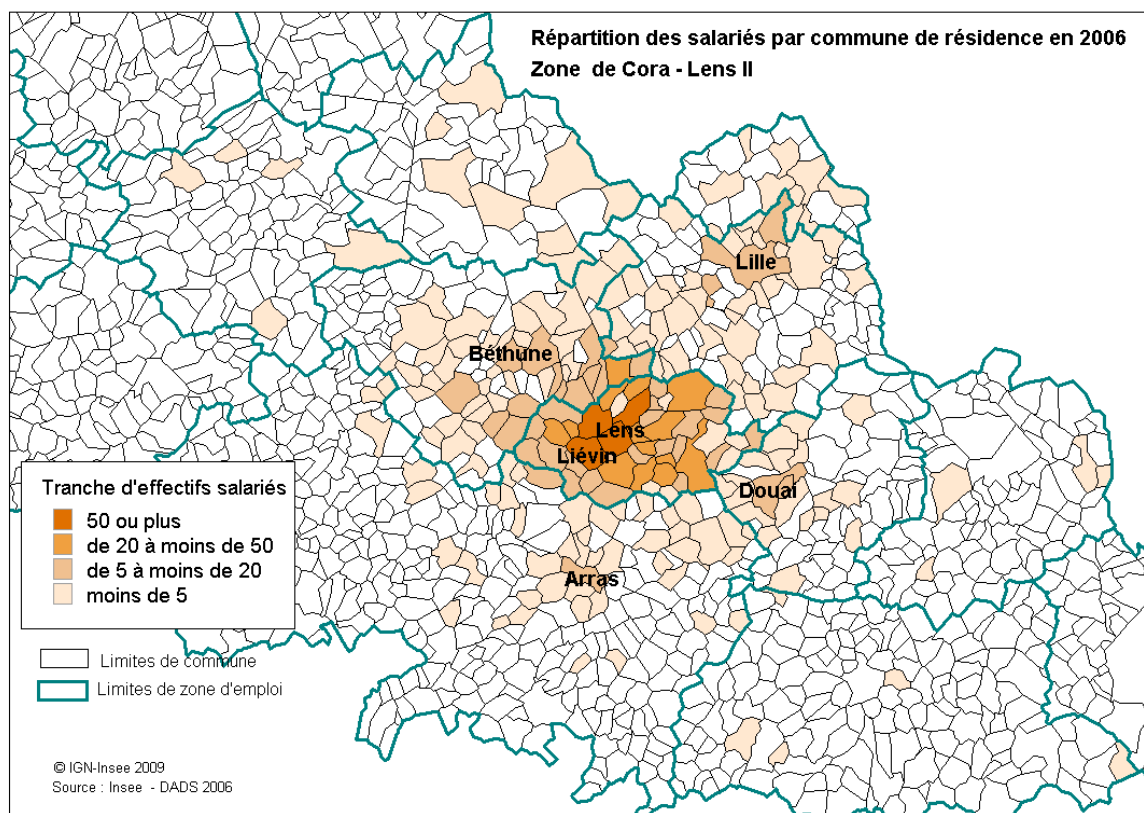
Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1997 et 2006

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	44,6	53,0	79,0	74,1	71,4	26,2	55,4	71,7	69,0	65,1
Béthune-Bruay	10,9	14,4	8,0	15,7	10,0	11,4	13,2	14,9	22,9	15,0
Artois-Ternois	14,1	6,8	3,7	s	5,1	16,9	9,4	4,1	s	5,8
Lille	13,0	18,9	4,1	5,6	7,3	24,8	15,5	4,2	4,8	7,6
Douaisis	s	3,8	1,6	s	2,3	s	s	2,8	0,0	3,1
Autre zone de la région	9,8	s	s	s	3,2	13,6	s	s	s	3,1
Zone hors région	s	s	s	0,0	0,7	s	0,0	s	0,0	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006



## La zone « La Croisette »

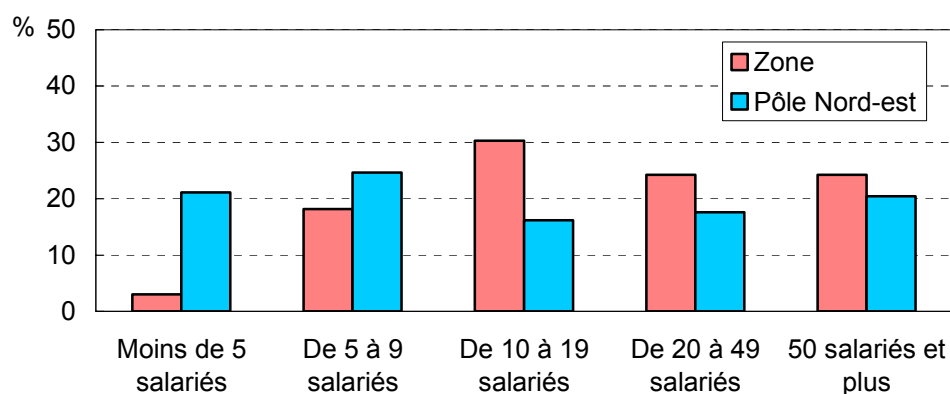
### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	7	3	s	s	s	s
Construction	9	10	496	39	487	31
Commerce	7	7	s	s	97	6
Services	10	13	295	23	s	s
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>1 272</b>	<b>100</b>	<b>1 586</b>	<b>100</b>

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Nord-est en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	37,6	14,0	87,1	82,1	10,7
Pôle Nord-est	36,3	37,0	84,5	87,3	10,2

Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



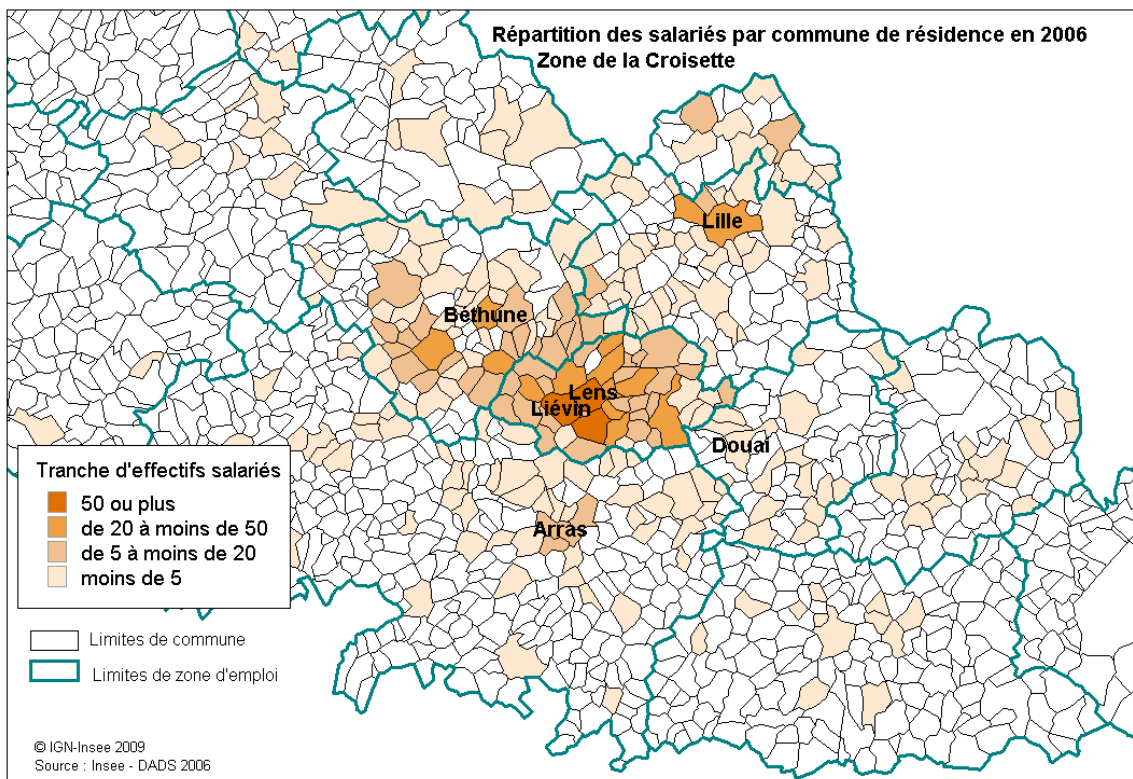
Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1997 et 2006

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	31,0	33,9	66,1	63,6	<b>56,8</b>	27,4	40,3	59,5	60,3	<b>53,9</b>
Béthune-Bruay	12,0	13,2	10,7	14,6	<b>13,8</b>	15,4	19,5	21,8	18,7	<b>18,7</b>
Artois-Ternois	5,0	8,5	7,1	5,6	<b>6,1</b>	12,4	9,3	6,5	5,0	<b>6,5</b>
Lille	23,0	15,9	11,6	5,7	<b>9,1</b>	25,6	13,1	6,5	3,1	<b>7,2</b>
Douaisis	s	2,6	0,0	1,6	<b>1,6</b>	s	3,2	s	1,2	<b>1,6</b>
Autre zone de la région	s	10,6	s	2,3	<b>3,7</b>	11,4	12,0	s	8,1	<b>8,6</b>
Zone hors région	23,0	15,3	s	6,5	<b>8,8</b>	s	2,7	s	3,6	<b>3,6</b>
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	<b>100,0</b>

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006



## La zone « Les Renardières »

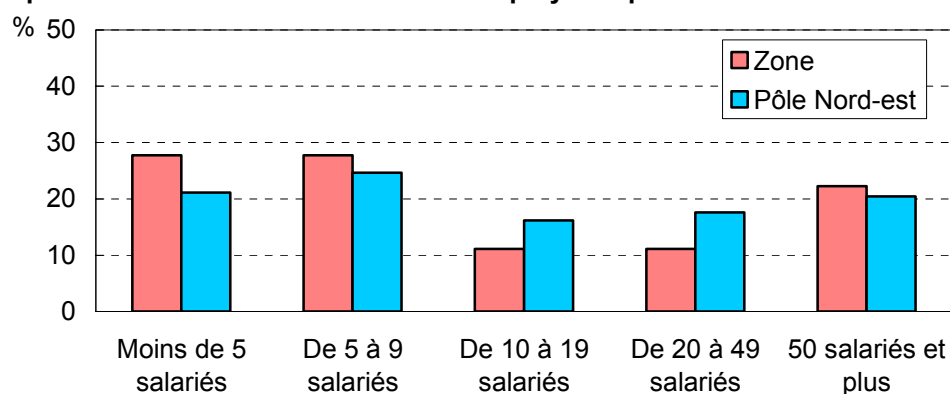
### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	4	2	358	57	s	s
Construction	1	1	s	s	s	s
Commerce	5	11	s	s	66	9
Services	0	4	0	0	435	59
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>633</b>	<b>100</b>	<b>736</b>	<b>100</b>

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Nord-est en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	34,6	39,4	94,5	89,9	10,0
Pôle Nord-est	36,3	37,0	84,5	87,3	10,2

Source : Insee - DADS 2006



### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



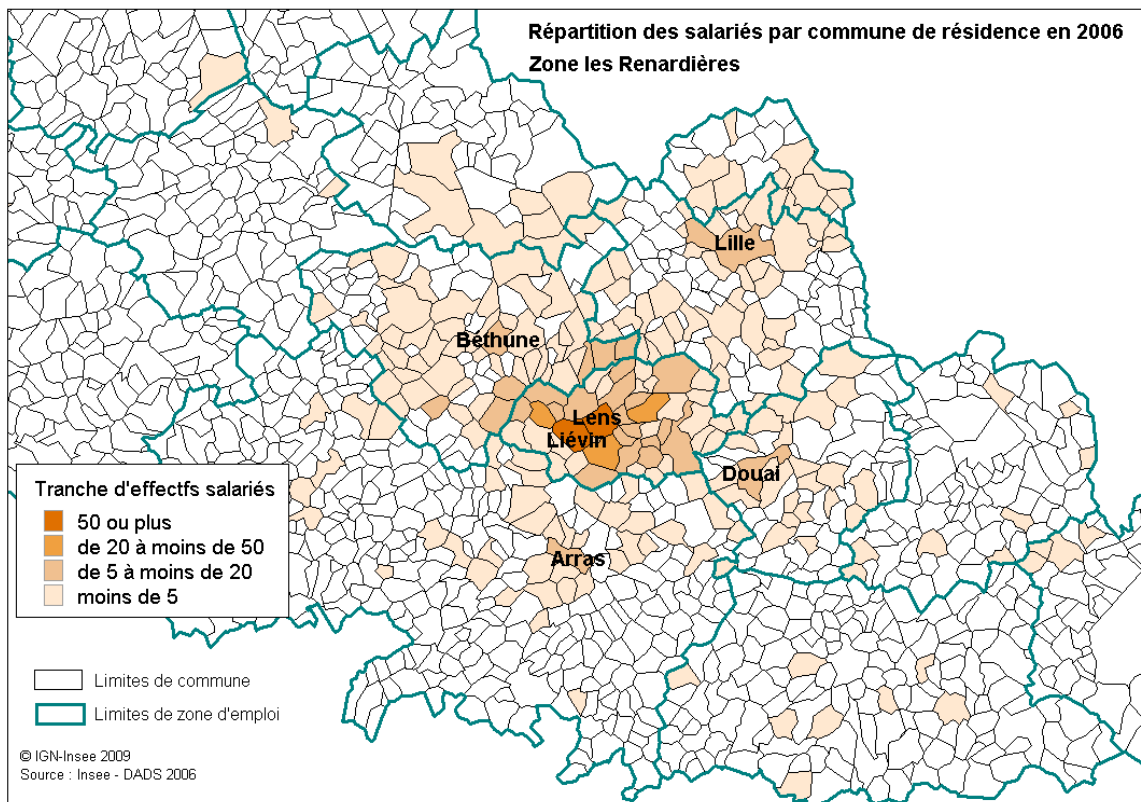
Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1997 et 2006

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	20,3	45,0	62,3	67,3	59,6	39,6	35,4	67,3	65,2	61,9
Béthune-Bruay	16,9	16,3	15,9	21,2	19,6	s	14,8	16,4	20,3	17,4
Artois-Ternois	8,5	s	s	s	3,0	s	s	5,8	2,7	4,6
Lille	28,8	13,8	8,7	4,9	8,7	18,2	14,9	3,3	3,4	5,2
Douaisis	s	6,3	s	0,0	1,6	s	6,7	5,7	s	3,8
Autre zone de la région	16,9	11,3	7,2	4,5	6,8	15,3	18,8	s	6,4	5,8
Zone hors région	s	s	0,0	s	0,8	s	s	s	s	1,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006



## La zone « L'Alouette »

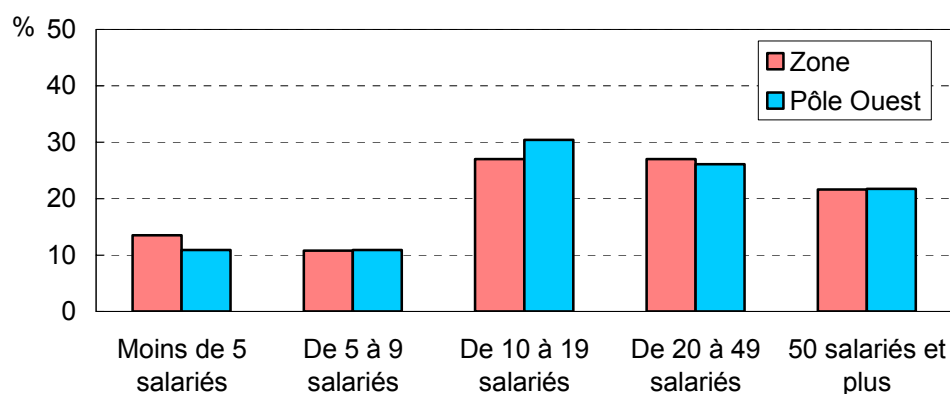
### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	15	14	797	61	s	s
Construction	4	3	59	5	s	s
Commerce	11	11	257	20	s	s
Services	6	9	196	15	271	21
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>1 309</b>	<b>100</b>	<b>1 291</b>	<b>100</b>

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Ouest en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	39,6	22,9	91,9	75,4	11,0
Pôle Ouest	38,9	22,8	92,5	78,1	10,7

Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



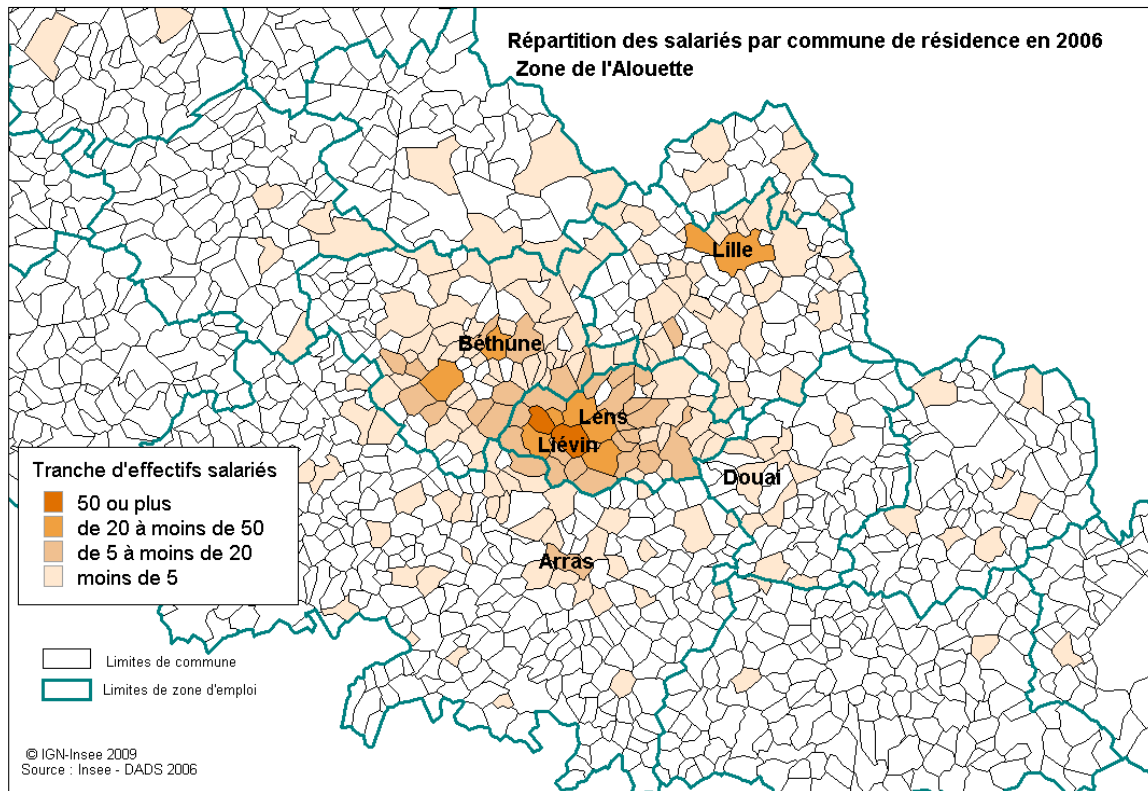
Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle, en 1997 et 2006

Zone d'emploi de résidence	1997					2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	29,4	40,5	63,8	68,9	61,5	32,8	43,2	55,4	65,8	58,0
Béthune-Bruay	14,1	9,5	17,4	16,5	15,4	10,3	13,8	24,8	20,5	19,0
Artois-Ternois	23,5	8,0	8,0	6,1	7,7	18,1	8,6	6,4	4,4	6,5
Lille	10,6	7,0	s	1,8	3,2	16,4	6,0	5,6	5,6	6,6
Douaisis	s	s	s	0,9	1,3	s	s	s	0,7	1,2
Autre zone de la région	s	s	5,1	2,9	4,7	s	s	s	2,3	3,8
Zone hors région	11,8	22,0	s	2,8	6,2	14,7	17,1	s	0,7	4,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, 2006



## La zone « Quadraparc »

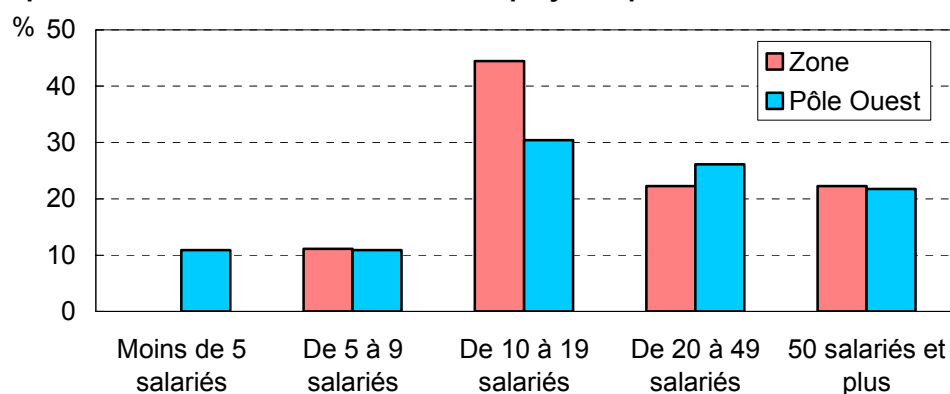
### Les secteurs d'activités de la zone en 1997 et 2006

	Nombre d'établissements actifs employeurs		Postes salariés			
	1997	2006	1997		2006	
			Nombre	% du total des postes	Nombre	% du total des postes
Industrie	0	1	0		s	s
Construction	0	2	0		s	s
Commerce	0	1	0		s	s
Services	0	5	0		189	71
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>		<b>268</b>	<b>100</b>

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 1997, CLAP 2006

### Répartition des établissements actifs employeurs par taille au 31/12/06



Source : Insee - CLAP 2006

### Quelques caractéristiques des salariés de la zone et du pôle Ouest en 2006

	Âge moyen	Part de femmes (%)	Part de temps complet (%)	Part de CDI (%)	Salaire net horaire moyen (euros)
Zone	35,6	22,5	95,4	91,1	9,3
Pôle Ouest	38,9	22,8	92,5	78,1	10,7

Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des postes salariés par catégorie socioprofessionnelle au 31/12/06



Source : Insee - DADS 2006

### Répartition des salariés par zone d'emploi de résidence, selon la catégorie socioprofessionnelle en 2006

Zone d'emploi de résidence	2006				
	Chefs d'entreprises, cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Lens-Hénin	s	46,3	35,8	54,7	49,1
Béthune-Bruay	s	s	s	18,4	15,5
Artois-Ternois	s	21,4	45,5	17,8	21,6
Lille	s	s	s	s	4,0
Douaisis	s	s	s	s	2,6
Autre zone de la région	s	s	s	5,4	4,9
Zone hors région	s	s	s	s	2,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

s : secret statistique

Source : Insee - DADS 2006

